



**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Cinquante-huitième session  
Vienne, 10-19 juin 2015

**Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les  
travaux de sa cinquante-deuxième session, tenue à Vienne  
du 2 au 13 février 2015**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
A. Participation .....	3
B. Adoption de l'ordre du jour .....	4
C. Débat général .....	5
D. Rapports nationaux .....	8
E. Colloque .....	8
F. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique .....	9
II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales .....	9
A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ..	10
B. Coopération régionale et interrégionale .....	12
III. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015 .....	13
IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre .....	16
V. Débris spatiaux .....	18
VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes .....	22



---

VII.	Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite .....	26
VIII.	Météorologie spatiale .....	30
IX.	Objets géocroiseurs .....	33
X.	Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace .....	37
XI.	Viabilité à long terme des activités spatiales .....	40
XII.	Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications .....	47
XIII.	Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique .....	48
Annexes		
I.	Rapport du Groupe de travail plénier .....	51
II.	Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace ....	54
III.	Rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales .....	57

## I. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-deuxième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 2 au 13 février 2015, sous la présidence d'Elöd Both (Hongrie).
2. Le Sous-Comité a tenu 20 séances.

### A. Participation

3. Ont assisté à la session les représentants des 61 États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique de), Iraq, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
4. À sa 815<sup>e</sup> séance, le 2 février, et à sa 828<sup>e</sup> séance, le 10 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs des Émirats arabes unis, d'El Salvador, d'Israël, de l'Oman, du Panama, du Sri Lanka et de la République dominicaine à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces pays.
5. À sa 815<sup>e</sup> séance, le 2 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Union européenne à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Union.
6. À sa 817<sup>e</sup> séance, le 3 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Ordre souverain et militaire de Malte à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Ordre.
7. Des observateurs du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de l'Union internationale des télécommunications (IUT) ont assisté à la session.
8. Ont aussi assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-IGO), Organisation européenne pour des recherches

astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO), Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO) et Réseau interislamique de science et de technologie spatiales (ISNET).

9. Ont aussi assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Académie internationale d'astronautique (AIA), Association africaine de la télédétection et de l'environnement (AATE), Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale (IAASS), Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Comité de la recherche spatiale (COSPAR), Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (CIUPST), Conseil consultatif de la génération spatiale, EURISY, Fédération internationale d'astronautique (FIA), Institut européen de politique spatiale (ESPI), Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), Union astronomique internationale (UAI) et Université internationale de l'espace (ISU).

10. À sa 815<sup>e</sup> séance, le 2 février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de la Fondation européenne de la science à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de la part du Comité concernant son statut.

11. Le Sous-Comité a pris note des candidatures d'El Salvador, du Qatar et de Sri Lanka au Comité (A/AC.105/C.1/2015/CRP.14, A/AC.105/C.1/2015/CRP.4 et A/AC.105/C.1/2015/CRP.34, respectivement).

12. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales qui ont participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/C.1/2015/INF/44 et Corr.1.

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

13. À sa 815<sup>e</sup> séance, le 2 février, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant:
1. Adoption de l'ordre du jour.
  2. Déclaration du Président.
  3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
  4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
  5. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015.
  6. Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
  7. Débris spatiaux.

8. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
9. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
10. Météorologie spatiale.
11. Objets géocroiseurs.
12. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
13. Viabilité à long terme des activités spatiales.
14. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
15. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique.
16. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

### C. Débat général

14. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Cuba, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Italie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique de), Japon, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Suisse, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam. Une déclaration a été faite par l'observateur du Panama au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Une déclaration a également été faite par l'observateur d'El Salvador. Des déclarations générales ont en outre été faites par les observateurs de l'AIA, l'APSCO, l'ESA, la FIA, l'ISNET, le Conseil consultatif de la génération spatiale et la Secure World Foundation.

15. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Missions spatiales récentes de l'Inde: mise à jour de février 2015" et "Mission MOM (Mars Orbiter Mission) en orbite martienne", par les représentants de l'Inde;

b) "Dernières avancées du projet d'exploration lunaire chinois", par le représentant de la Chine;

c) "Recherches en biologie à bord des engins spatiaux Bion-M n° 1 et Foton-M n° 4" et "Recherche de particules de matière noire dans l'espace: expériences internationales PAMELA et GAMMA-400", par les représentants de la Fédération de Russie;

- d) “Spectromètres en lumière visible et infrarouge: travaux de recherche italiens sur l’origine du système solaire”, par le représentant de l’Italie;
- e) “Rosetta-Rosina – aperçu d’un monde très ancien”, par le représentant de la Suisse;
- f) “Utilisations possibles de nanosatellites pour diverses applications de mission”, par le représentant de la Hongrie;
- g) “Les vols spatiaux habités de l’ESA aujourd’hui: la Station spatiale internationale”, par l’observateur de l’ESA;
- h) “Semaine mondiale de l’espace 2015”, par l’observateur de l’Association pour la semaine mondiale de l’espace;
- i) “Colloque aérospatial OACI/Bureau des affaires spatiales”, par l’observateur de l’OACI;
- j) “Le Congrès de la génération spatiale 2014: perspectives d’étudiants et de jeunes professionnels du secteur spatial”, par l’observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale.

16. Le Sous-Comité a souhaité la bienvenue au Luxembourg, nouveau membre du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique.

17. À la 815<sup>e</sup> séance, le Président du Sous-Comité a fait une déclaration décrivant les travaux du Sous-Comité à sa session en cours. Il a appelé l’attention du Sous-Comité sur plusieurs dispositions de la résolution 69/85 de l’Assemblée générale concernant les travaux actuels du Sous-Comité. Il a également souligné que, sur la base de la contribution du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (A/AC.105/993), il fallait reconnaître que la création et le renforcement d’infrastructures de données spatiales durables reposant sur des normes constituaient un moyen de mettre en œuvre les objectifs de développement dans le contexte du programme de développement pour l’après-2015.

18. Également à la 815<sup>e</sup> séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a fait une déclaration dans laquelle elle a fait le bilan des travaux menés par le Bureau au cours de l’année écoulée et présenté une description détaillée des activités prévues pour l’année à venir, notamment les activités d’information ainsi que les activités de coopération et de coordination mises en œuvre avec des organismes des Nations Unies et des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales. Elle a également appelé l’attention sur la situation financière actuelle du Bureau, soulignant l’importance de disposer de ressources financières et humaines suffisantes pour la bonne exécution de son programme de travail. À cet égard, il était essentiel que le Bureau puisse disposer des ressources nécessaires pour s’acquitter pleinement de son mandat. La Directrice a expliqué qu’à l’heure où le monde définissait de nouveaux objectifs de développement durable et élaborait le programme de développement mondial dans le contexte de l’après-2015, il était important de mobiliser l’engagement et le soutien au niveau mondial pour accroître le rôle des techniques et informations spatiales comme moyen d’atteindre les objectifs du programme de développement pour l’après-2015.

19. Le Sous-Comité a noté les anniversaires importants en 2015, comme le cinquantième anniversaire de la première sortie humaine dans l'espace, réalisée par le cosmonaute soviétique Alexey A. Leonov (Fédération de Russie); le quarantième anniversaire du "projet Apollo-Soyouz"; le quinzième anniversaire de la présence humaine permanente sur la Station spatiale internationale; et le vingt-cinquième anniversaire du lancement dans l'espace du télescope spatial Hubble.

20. L'avis a été exprimé que l'élargissement continu du Comité ces quelques dernières années avait montré la confiance que la communauté internationale accordait au système multilatéral.

21. Quelques délégations ont réaffirmé l'engagement de leur pays à promouvoir l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace et souligné les principes suivants: accès égal et non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les États, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique; non-appropriation de l'espace, y compris la Lune et les autres corps célestes, par proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation ou d'occupation, ou par tout autre moyen; non-militarisation de l'espace, non-déploiement d'armes dans l'espace et son exploitation stricte pour l'amélioration des conditions de vie et la paix sur la planète; et coopération régionale pour la promotion du développement des activités spatiales.

22. Quelques délégations ont estimé que, compte tenu de l'impact des activités spatiales sur la vie humaine et l'environnement, il devrait y avoir une plus grande coordination et interaction entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, pour promouvoir la mise en place de normes internationales contraignantes relatives à des questions telles que les débris spatiaux et l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui étaient des questions fondamentales liées à l'utilisation et l'exploration de l'espace.

23. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les pays en développement devraient bénéficier des techniques spatiales, en particulier pour favoriser leur développement social et économique; qu'il était nécessaire de promouvoir la coopération pour faciliter l'échange de données et le transfert de technologie entre les États; et que la formation des scientifiques dans les pays en développement était cruciale pour la libre circulation des informations scientifiques et l'échange de données, le renforcement des capacités et le partage des connaissances.

24. Quelques délégations ont exprimé l'avis que toute initiative relative à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique devrait être traitée par le Comité et que les discussions au sein des organisations multilatérales dotées de mandats spécifiques étaient une condition essentielle de l'élaboration d'instruments juridiques contraignants qui contribuaient à l'amélioration du droit de l'espace et permettraient la participation de tous les États sur un pied d'égalité. Ces délégations ont estimé qu'en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, les questions relatives au désarmement, à la coopération internationale et aux débris spatiaux ne pouvaient faire l'objet d'accords non contraignants négociés en dehors du cadre de l'ONU.

25. L'avis a été exprimé que le Sous-Comité offrait une assise exceptionnelle à l'échelle mondiale pour la coopération internationale en matière de recherche spatiale et d'utilisation pacifique à long terme de l'espace et que son rôle pour le prochain demi-siècle serait important. À cet égard, la délégation qui a exprimé cet

avis a également estimé que l'une des priorités du Sous-Comité devrait être la contribution des techniques spatiales au développement durable.

26. Le Sous-Comité a remercié les organisateurs des manifestations suivantes tenues en marge de sa session en cours:

a) Présentation, à l'exposition permanente sur l'espace du Bureau des affaires spatiales, du satellite de télécommunication argentin ARSAT-1 et des maquettes de véhicules spatiaux Tronador II, par l'Argentine;

b) Rencontre sur "L'espace au service de la santé dans le monde", par l'ESPI et le Bureau des affaires spatiales;

c) Présentation d'une maquette de la mission MOM (Mars Orbiter Mission), offerte à l'exposition permanente sur l'espace du Bureau des affaires spatiales, par l'Inde;

d) Conférence de presse sur la mission conjointe d'un an États-Unis/Fédération de Russie à la Station spatiale internationale, par Julie Robinson, Responsable scientifique de la Station spatiale internationale (ISS) pour la National Aeronautics and Space Administration (NASA) au Johnson Space Center des États-Unis et Simonetta Di Pippo, Directrice du Bureau des affaires spatiales;

e) Présentation de la mission Rosetta de l'ESA, intitulée "Le voyage de Rosetta – à la recherche de l'origine de la vie", par l'ESA;

f) Séminaire sur l'espace et le développement durable, intitulé "Le rôle de l'utilisation des applications spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe", par le Japon;

g) Exposition interactive sur les systèmes européens de navigation par satellite (Système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) et Galileo), par la Commission européenne et l'Agence du GNSS européen.

#### **D. Rapports nationaux**

27. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres (A/AC.105/1077 et Add.1 et 2, A/AC.105/C.1/2015/CRP.17 et A/AC.105/C.1/2015/CRP.18), qu'il a examinés au titre du point 3, "Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales". Il a recommandé au Secrétariat de continuer d'inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

#### **E. Colloque**

28. Le 2 février, le COSPAR a organisé un colloque sur le thème "Mesurer l'univers: remonter le temps avec l'astronomie moderne", animé par Karl-Heinz Glassmeier (COSPAR).

29. Des présentations ont été faites sur les sujets suivants: "Mesurer l'Univers" par Karl-Heinz Glassmeier (Bureau du COSPAR et Université technique de

Braunschweig (Allemagne)); “La mission Gaia” par Timo Prusti (Bureau d’appui scientifique de l’ESA, Centre européen de recherche et de technologie spatiales, Noordwijk (Pays-Bas)); “Gaia, la galaxie en un pétaoctet” par Carme Jordi (Institut des sciences du cosmos, Université de Barcelone (Espagne)); “Satellites pour les sciences spatiales au Brésil 2014” par Francisco Jablonski (Institut national de recherche spatiale du Ministère des sciences, de la technologie et de l’innovation, São José dos Campos (Brésil)); “GalileoMobile: l’astronomie en milieu rural” par Maria Dasi Espuig et Mayte Vasquez (GalileoMobile Project, Imperial College, Londres (Royaume-Uni) et Centre aérospatial allemand à Oberpfaffenhofen, Munich (Allemagne)); et “Gaia et l’épistémologie de l’astrophysique” par Sibylle Anderl (Université Joseph Fourier, Grenoble, (France)).

## **F. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique**

30. Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité, à sa 834<sup>e</sup> séance, le 13 février 2015, a adopté son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, qui contient ses vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

## **II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales**

31. Conformément à la résolution 69/85 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 4 de l’ordre du jour, “Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales”.

32. À la 826<sup>e</sup> séance, le Spécialiste des applications des techniques spatiales a donné un aperçu des activités entreprises et prévues dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

33. Les représentants de l’Allemagne, de l’Arabie saoudite, du Canada, de la Chine, de la Colombie, de Cuba, des États-Unis, du Japon, de la République de Corée et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre du point 4. Une déclaration au titre de ce point a aussi été faite par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par l’observateur de l’APSCO.

34. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) “Constellation BRITE – deux ans en orbite”, par les représentants de l’Autriche;

b) “SpaceTech: Programme d’études avancées du niveau du master sur les systèmes spatiaux et l’ingénierie d’affaires à l’Université de technologie de Graz”, par le représentant de l’Autriche;

c) “Rapport du nouveau Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l’Asie et le Pacifique” (Chine), par le représentant de la Chine;

- d) “DropTES, programme de bourses de l’Initiative sur la présence humaine dans l’espace – rapport sur le premier cycle”, par les représentants de l’Allemagne;
- e) Présentation de l’organisation UNISEC-Global”, par la représentante du Japon;
- f) “Colloque ONU/Mexique sur les sciences spatiales fondamentales: Rendre les technologies spatiales accessibles et abordables – L’expérience mexicaine”, par le représentant du Mexique.

#### **A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales**

35. Le Sous-Comité était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales, qui définit le mandat et l’orientation du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (voir A/AC.105/1085, par. 2 à 11). Il a noté que les activités du Programme pour 2014 avaient été menées à bien de manière satisfaisante et s’est félicité du travail accompli par le Bureau dans le cadre du Programme.

36. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des contributions volontaires (en espèces et en nature) avaient été fournies par plusieurs États Membres et organisations pour 2014 (voir A/AC.105/1085, par. 53).

37. Le Sous-Comité a noté que les thèmes prioritaires du Programme étaient la surveillance de l’environnement, la gestion des ressources naturelles, les communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télémédecine, la réduction des risques de catastrophe, l’utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, l’Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, le droit de l’espace, le changement climatique, l’Initiative sur les technologies spatiales fondamentales et l’Initiative sur la présence humaine dans l’espace.

38. Le Sous-Comité a noté qu’un nouveau thème prioritaire serait ajouté au Programme en 2015, à savoir la surveillance et la protection de la biodiversité et des écosystèmes.

39. Le Sous-Comité a pris note des informations fournies par la Directrice du Bureau des affaires spatiales et le Spécialiste des applications des techniques spatiales en ce qui concerne le niveau des ressources et notamment l’impact sur le Programme de la réduction des ressources humaines du Bureau. Il a noté que des ressources humaines supplémentaires étaient nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les différentes activités prévues au Programme, faute de quoi le Bureau ne serait pas en mesure de répondre aux demandes croissantes des États Membres dans le contexte des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l’après-2015.

40. Quelques délégations se sont dites préoccupées par le fait que les ressources du Bureau, en particulier ses ressources humaines, étaient insuffisantes pour qu’il puisse continuer de s’acquitter pleinement de son mandat.

## 1. Année 2014

### *Réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers*

41. Le Sous-Comité avait recommandé le programme ci-après de réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers pour 2014:

- a) Réunion d'experts de l'ONU sur les avantages de la Station spatiale internationale pour la santé, tenue à Vienne les 19 et 20 février;
- b) Troisième Conférence internationale ONU/Maroc sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion de l'eau, organisée conjointement avec le Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, tenue à Rabat du 1er au 4 avril;
- c) Colloque ONU/Autriche sur les sciences spatiales et l'ONU, tenu à Graz (Autriche) du 22 au 24 septembre;
- d) Atelier ONU/Fédération internationale d'aéronautique sur les avantages socioéconomiques des technologies spatiales, tenu à Toronto (Canada) du 26 au 28 septembre;
- e) Colloque ONU/Mexique sur les technologies spatiales fondamentales, tenu à Ensenada (Mexique) du 20 au 23 octobre;
- f) Atelier ONU/Chine/Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique sur le droit de l'espace, tenu à Beijing du 17 au 20 novembre;
- g) Atelier ONU/Centre international de physique théorique Abdus Salam sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite pour des applications scientifiques, tenu à Trieste (Italie) du 1<sup>er</sup> au 5 décembre.

### *Bourses de longue durée pour une formation approfondie*

42. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement et le Ministère de l'industrie italiens d'avoir, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Nazionale di Ricerca Metrologica (INRIM), fourni des bourses pour le 10<sup>e</sup> cours de maître sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) et leurs applications, qui s'était achevé en septembre, et pour le 11<sup>e</sup> cours, qui avait débuté en octobre 2014.

43. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement japonais d'avoir poursuivi le programme ONU/Japon de bourses d'études de longue durée sur la technologie des nanosatellites en coopération avec l'Institut de technologie de Kyushu.

44. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement allemand, qui, en collaboration avec le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité de l'Université de Brême et l'Agence aérospatiale allemande (DLR), a mené à bien le premier cycle de la série d'expériences en tour d'impesanteur.

## 2. Année 2015

### *Réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers*

45. Le Sous-Comité a recommandé d'approuver le programme ci-après de réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers pour 2015:

- a) Atelier ONU/Japon sur la météorologie spatiale: Science et produits de données des instruments de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, devant se tenir à Fukuoka (Japon) du 2 au 6 mars;
- b) Atelier ONU/Fédération de Russie sur les applications du système mondial de navigation par satellite (GLONASS), devant se tenir à Krasnoïarsk (Fédération de Russie) du 18 au 22 mai;
- c) Colloque ONU/Autriche sur les applications intégrées des techniques spatiales pour l'étude du changement climatique, devant se tenir à Graz (Autriche) du 7 au 10 septembre;
- d) Atelier ONU/République islamique d'Iran sur l'exploitation des techniques spatiales pour la surveillance des tempêtes de poussière et des sécheresses dans la région du Moyen-Orient, devant se tenir à Téhéran du 26 au 30 septembre;
- e) Colloque ONU/Afrique du Sud sur les technologies spatiales fondamentales, devant se tenir au Cap (Afrique du Sud) en septembre;
- f) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur les techniques spatiales au service du progrès socioéconomique, devant se tenir à Jérusalem (Israël) du 9 au 11 octobre;
- g) Atelier ONU/Costa Rica sur la présence humaine dans l'espace, devant se tenir à San José du 9 au 13 novembre;
- h) Forum de haut niveau ONU/Émirats arabes unis: L'espace comme moteur de développement socioéconomique durable, devant se tenir à Doubaï (Émirats arabes unis) du 15 au 17 novembre;
- i) Atelier ONU/Kenya sur les technologies spatiales et leurs applications pour la gestion de la vie sauvage et la protection de la biodiversité, devant se tenir au Kenya en novembre;
- j) Réunion internationale de l'ONU sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, devant se tenir à Vienne du 14 au 18 décembre.

## **B. Coopération régionale et interrégionale**

46. Le Sous-Comité a noté que le calendrier des stages postuniversitaires d'une durée de neuf mois qui étaient proposés pour la période 2013-2015 par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU figurait à l'annexe du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1085, annexe III).

47. Le Sous-Comité a pris note de l'inauguration du nouveau centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique, situé à l'Université Beihang à Beijing. Il a également noté l'engagement du Gouvernement chinois de soutenir les travaux du centre.

48. Le Sous-Comité a rappelé que, dans sa résolution 68/75, l'Assemblée générale avait souligné que la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales était essentielle pour aider les États à développer leurs capacités

spatiales et contribuer à la réalisation des objectifs arrêtés dans la Déclaration du Millénaire, et avait noté, à cet égard, combien il importait que les femmes soient présentes sur un pied d'égalité avec les hommes dans tous les secteurs de la science et de la technologie.

49. Le Sous-Comité a noté que la vingt et unième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APRSAF) s'était tenue à Tokyo du 2 au 5 décembre 2014, sur le thème "Passer à l'étape suivante: proposer des idées et des solutions innovantes". La vingt-deuxième session du Forum se tiendra à Bali (Indonésie) en 2015.

50. Le Sous-Comité a également noté que la huitième réunion du Conseil de l'APSCO s'était tenue au Pakistan les 24 et 25 septembre 2014 et que l'état d'avancement des projets de l'APSCO y avait été examiné.

51. Le Sous-Comité a noté que le secrétariat temporaire de la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques poursuivait l'application de la Déclaration de Pachuca, adoptée par la sixième Conférence, tenue à Pachuca (Mexique) du 15 au 19 novembre 2010.

52. Le Sous-Comité a été informé des contributions en espèces reçues des donateurs ces dernières années et a engagé les États membres à continuer d'aider la communauté internationale à réaliser les objectifs en matière de renforcement des capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales.

### **III. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015**

53. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour, "Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015".

54. Les représentants de l'Allemagne, de la Colombie, de l'Égypte, de la France et du Japon ont fait des déclarations au titre du point 5. Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont été faites par les représentants d'autres États membres.

55. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Blue Dot – Façonner l'avenir: la mission menée à bord de la Station spatiale internationale par l'astronaute allemand de l'ESA Alexander Gerst", par le représentant de l'Allemagne;

b) "Activités et contributions de l'Italie à la Station spatiale internationale", par le représentant de l'Italie;

c) “Les informations satellitaires au service de la santé dans le monde”, par le représentant du Japon;

d) “Promotion de l’observation de la Terre par le Bureau des affaires spatiales et ses partenaires pour assurer le respect des engagements mondiaux en matière de réduction des risques de catastrophe et de développement durable”, par le Bureau des affaires spatiales.

56. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Document de séance contenant le projet de plan de travail révisé pour un mécanisme de délibération coopérative concernant le thème de l’espace et du développement durable: rapprochement du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique et du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/C.1/2015/CRP.15, en anglais seulement);

b) Note du Secrétariat sur Rio+20 et au-delà: vers un programme de développement pour l’après-2015 (A/AC.105/C.1/2015/CRP.26, en anglais seulement);

c) Document de séance sur la première réunion du groupe d’experts sur l’espace et la santé mondiale, tenue le 5 février 2015: rapport sur le projet de mandat, le plan de travail et les considérations initiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.29, en anglais seulement);

d) Note du Président sortant, du Président en exercice et du Président entrant du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique intitulée “UNISPACE+50, thème pour 2018 du Sous-Comité scientifique et technique, du Sous-Comité juridique et du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique” (A/AC.105/C.1/2015/CRP.30, en anglais seulement).

57. Le Sous-Comité a rappelé que, dans sa résolution 69/85, l’Assemblée générale avait réaffirmé la nécessité de faire valoir les avantages tirés des technologies spatiales et de leurs applications dans les grandes conférences et réunions au sommet organisées par l’ONU pour traiter les problèmes liés au développement économique, social et culturel et à d’autres domaines connexes, et avait reconnu que l’importance fondamentale des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour assurer des processus de développement durable aux niveaux mondial, régional, national et local devait être accentuée dans la formulation des politiques et programmes d’action et leur mise en œuvre, notamment en déployant des efforts visant à réaliser les objectifs de ces conférences et réunions au sommet, y compris en appliquant la Déclaration du Millénaire et en contribuant au processus du programme de développement pour l’après-2015.

58. Le Sous-Comité a également rappelé que, dans cette résolution, l’Assemblée générale avait encouragé les États Membres, à cette fin, à insister pour qu’il soit tenu compte, dans ces conférences, réunions au sommet et processus, de l’intérêt présenté par les applications des sciences et techniques spatiales et par l’utilisation de données géospaciales de source spatiale.

59. Le Sous-Comité a noté le rôle efficace des sciences et techniques spatiales, de leurs applications et des informations géospaciales dans des domaines tels que la télésanté et la télé-épidémiologie, le téléenseignement, la gestion des catastrophes, le changement climatique, la protection de l’environnement, le développement

urbain et rural et la surveillance de la Terre, ainsi que leur contribution au développement économique, social et culturel.

60. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'un débat sur l'espace et le développement durable dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 avait été organisé par le Bureau des affaires spatiales le 15 octobre 2014, lors des délibérations en séance plénière de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale sur la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace.

61. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la 11<sup>e</sup> séance informelle ouverte de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), intitulée "Les outils spatiaux au service du développement sur la Terre: contribution des techniques et applications spatiales au programme de développement pour l'après-2015", avait été organisée par le Bureau des affaires spatiales le 14 mai 2014 à New York. Il a en outre noté qu'un débat de haut niveau d'une demi-journée serait organisé à l'occasion de la Conférence ONU/Allemagne prévue à Bonn du 26 au 28 mai 2015; cette manifestation serait intitulée "Débat de haut niveau de la Conférence ONU-Espace de Bonn sur les informations spatiales au service du développement".

62. Quelques délégations ont prié instamment ONU-Espace de continuer d'étudier comment les sciences et les techniques spatiales et leurs applications pouvaient contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et du programme de développement pour l'après-2015.

63. L'avis a été exprimé que les objectifs de développement durable ne devaient pas être renégo-ciés en vue d'y inclure les techniques spatiales, étant donné les progrès accomplis par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable. La délégation qui a exprimé cet avis a estimé que les techniques spatiales pouvaient constituer un outil essentiel pour mesurer, surveiller et évaluer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

64. Le point de vue a été exprimé que le Sous-Comité devrait poursuivre ses travaux d'intégration des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.

65. L'avis a été exprimé qu'il était important de prolonger les débats sur l'utilisation des techniques spatiales pour le développement socioéconomique dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et que le partage efficace des données spatiales demeurerait l'un des meilleurs moyens de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux conformément à ce programme.

66. L'avis a été exprimé que les activités spatiales devraient être considérées comme un facteur efficace de croissance économique et d'innovations bénéfiques à l'humanité, et que l'expansion des utilisations pacifiques de l'espace favoriserait un développement équitable et équilibré.

67. L'avis a été exprimé que la communauté internationale et, en particulier, les pays développés, devraient davantage contribuer à remédier aux lacunes scientifiques et technologiques existantes en renforçant les capacités des pays en développement et en partageant avec eux leur savoir-faire, faute de quoi l'objectif d'un développement mondial profitant à tous pourrait s'avérer irréalisable.

68. Il a également été dit qu'il importait de combler les inégalités de compétences en matière de techniques spatiales et que le transfert des connaissances dans ce domaine demeurerait un facteur déterminant pour renforcer les capacités nationales des États Membres, qui pourraient ainsi apporter une contribution importante aux efforts visant à accroître la viabilité de l'environnement spatial.

69. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail plénier a été convoqué de nouveau sous la présidence de V. K. Dadhwal (Inde). À sa 842<sup>e</sup> séance, le 12 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier, qui figure à l'annexe I du présent rapport.

#### **IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre**

70. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 6 de l'ordre du jour, "Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre".

71. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Bélarus, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Colombie, de l'Égypte, des États-Unis, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par les représentants d'autres États membres.

72. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Initiatives de l'Agence spatiale fédérale concernant l'utilisation de données de télédétection pour promouvoir le développement durable", par le représentant de la Fédération de Russie;

b) "Le point sur les satellites météorologiques de la NOAA", par le représentant des États-Unis d'Amérique;

c) "Présentation des résultats des applications des satellites GF-1 et GF-2", par la représentante de la Chine;

d) "Initiative mondiale pour l'eau", par l'observateur de l'Université internationale de l'espace;

e) "La SIPT au service de la société grâce aux informations obtenues par imagerie", par l'observatrice de la Société internationale de photogrammétrie et télédétection;

f) "Copernicus – Une réussite européenne", par l'observateur de l'ESA;

g) "Lauréats du sixième Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau", par l'observateur du Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau.

73. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux sur la télédétection, notamment dans les domaines suivants: surveillance du changement climatique; gestion des

catastrophes; surveillance des processus géologiques; volcanologie et sismologie; gestion des écosystèmes et des ressources naturelles; surveillance de la qualité de l'air et de l'eau; météorologie; agriculture et pêche; irrigation; surveillance de la déforestation et de la dégradation des forêts; cartographie des ressources de la biodiversité, des zones côtières, de la mise en valeur des bassins versants et de l'occupation des sols; surveillance de la couverture de glace; océanographie; évaluation de l'habitat de la faune sauvage; développement rural et planification urbaine; santé mondiale; sécurité alimentaire et quantification des cultures.

74. Le Sous-Comité a indiqué l'importance des données spatiales, de la surveillance *in situ* et des informations géospatiales fiables pour les politiques, les programmes et les projets de développement durable, comme souligné dans le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable "Rio+20" (A/CONF.216/16). Le Sous-Comité a noté qu'un réseau complet, coordonné et durable de systèmes d'observation de la Terre était crucial pour le bien de l'humanité et continuait de jouer un rôle important dans le programme de développement pour l'après-2015.

75. Le Sous-Comité a noté que des efforts importants étaient entrepris pour renforcer les capacités des pays en développement aux fins de l'utilisation des techniques d'observation de la Terre pour lutter contre la pauvreté, améliorer la qualité de la vie et promouvoir le développement socioéconomique grâce à l'exploitation rationnelle et durable des ressources. À cet égard, le Sous-Comité a en outre noté les efforts de renforcement des capacités de télédétection déployés par le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique.

76. Le Sous-Comité a réaffirmé l'importance de la coopération internationale dans le domaine de l'observation de la Terre et a pris note d'un certain nombre d'initiatives régionales et internationales visant à renforcer l'utilisation des données de télédétection pour une prise de décisions éclairées, en particulier au profit des pays en développement, telles que le Système de visualisation et de surveillance régional (SERVIR), financé par les États-Unis; le programme d'applications satellitaires pour l'environnement (SAFE) de l'APRSAF et le Système de classification de l'occupation du sol de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

77. Le Sous-Comité a appelé l'attention sur un certain nombre de satellites opérationnels d'observation de la Terre qui fournissaient des observations haute résolution très précises et systématiques de l'environnement terrestre ainsi que sur le lancement futur d'un certain nombre de satellites d'observation de la Terre. Il a également indiqué qu'il était prévu de mettre au point et de construire de tels satellites, de manière conjointe, ainsi que de créer une nouvelle génération de systèmes d'observation de la Terre haute résolution. Combinés à des systèmes au sol, ils permettraient d'améliorer encore la surveillance de l'environnement terrestre.

78. Le Sous-Comité a également mentionné le volume plus important de données spatiales disponibles pour un faible coût ou gratuitement, notamment les données de télédétection, fournies entre autres par Landsat (États-Unis), la constellation italienne de petits satellites pour l'observation du bassin méditerranéen (COSMO-SkyMed); les satellites d'observation des gaz à effet de serre du Japon; les satellites sino-brésiliens d'exploration des ressources terrestres (CBERS); les missions

communes de la France et de l'Inde Megha-Tropiques et SARAL (Satellite with Argos and AltiKa), la constellation commune de satellites de télédétection du Bélarus et de la Fédération de Russie et les données des satellites Sentinel du programme Copernicus de l'ESA. Le Sous-Comité a par ailleurs pris note des plans de développement conjoint de deux satellites d'observation de la Terre entrepris par l'Afrique du Sud et l'Algérie dans le cadre de la Constellation pour la gestion des ressources africaines.

79. Le Sous-Comité a noté l'appui continu pour les activités du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) qui, à sa vingt-huitième réunion plénière à Tromsø (Norvège) en novembre 2014, s'était engagé à améliorer la disponibilité des données spatiales sur le climat mondial, intégrer les observations satellitaires et les observations au sol et améliorer la gestion des risques de catastrophes. Le Sous-Comité a en outre noté qu'à cette réunion plénière, il avait été précisé que l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale prendrait la présidence du CEOS en 2015.

80. Le Sous-Comité a noté l'appui continu aux efforts déployés par le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) pour développer un Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) et élaborer son prochain plan de mise en œuvre décennal. Le Sous-Comité a en outre noté que le prochain sommet ministériel du GEO se tiendrait à Mexico le 13 novembre 2015.

81. Le Sous-Comité a noté que le sixième Congrès spatial, tenu à Minsk en 2014, s'était intéressé, entre autres, aux nouvelles méthodes de traitement d'images de télédétection et a pris acte de la proposition d'organiser un atelier conjoint ONU/Bélarus sur la télédétection en marge du septième Congrès spatial en 2016.

82. Le Sous-Comité a pris note de l'importance des politiques de démocratie des données visant à autonomiser les utilisateurs des pays en développement afin qu'ils puissent utiliser pleinement les données et les applications de télédétection pour résoudre divers problèmes dans l'intérêt de leur pays.

83. Le Sous-Comité a, en outre, noté la participation accrue d'entités privées en matière d'observation de la Terre. À cet égard, il a indiqué qu'il était important de disposer de cadres réglementaires nationaux adéquats pour garantir que les données de télédétection soient utilisées et diffusées d'une manière responsable.

84. L'avis a été exprimé que tous les pays devraient envisager de créer des cadres réglementaires efficaces en matière de télédétection, tels que la Loi sur les systèmes de télédétection spatiale récemment adoptée par le Canada, et ce faisant, examiner, pour de plus amples informations, le rapport du Groupe de travail du Sous-Comité juridique sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (voir A/AC.105/1045).

## V. Débris spatiaux

85. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 7 de l'ordre du jour, "Débris spatiaux".

86. Les représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, du Brésil, du Canada, de la Chine, de Cuba, de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Pakistan, de la Suisse et du

Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre du point 7. Une déclaration a été faite sur ce point par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par les représentants d'autres États membres.

87. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) "Mises à jour sur l'environnement, les opérations et les mesures concernant les débris spatiaux aux États-Unis", par le représentant des États-Unis;
- b) "Aperçu des activités annuelles du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux (IADC)", par le représentant des États-Unis;
- c) "Aperçu des activités menées en France en 2014 dans le domaine des débris spatiaux", par le représentant de la France;
- d) "Le centre de données du KIAM<sup>1</sup> pour le traitement et l'analyse des informations relatives aux débris spatiaux obtenues par le réseau ISON", par le représentant de la Fédération de Russie;
- e) "La mission Remove DEBRIS", par le représentant du Royaume-Uni;
- f) "Activités de réduction des débris spatiaux menées par l'ESA en 2014", par l'observateur de l'ESA;
- g) "Enseignements tirés des échecs passés dans le domaine spatial", par les observateurs de l'Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale.

88. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

- a) Informations sur la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux, contenues dans les réponses reçues d'États Membres et d'organisations internationales (A/AC.105/C.1/109 et Add.1, A/AC.105/C.1/2015/CRP.7, A/AC.105/C.1/2015/CRP.8 et A/AC.105/C.1/2015/CRP.16);
- b) Document de séance contenant le recueil des normes adoptées par les États et les organisations internationales en vue de réduire les débris spatiaux (A/AC.105/C.1/2015/CRP.9, en anglais seulement).

89. Le Sous-Comité s'est déclaré préoccupé par le nombre croissant de débris spatiaux et a encouragé les États qui ne l'avaient pas encore fait à appliquer volontairement les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

90. Le Sous-Comité est convenu que les États, en particulier ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux, devraient accorder davantage d'attention aux problèmes des collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux équipés de sources d'énergie nucléaire, et des débris spatiaux, ainsi qu'à la rentrée de ces débris dans l'atmosphère et à d'autres aspects de la question.

<sup>1</sup> Institut de mathématiques appliquées Keldysh (KIAM).

91. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que quelques États appliquaient des mesures de réduction des débris spatiaux qui étaient conformes aux Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et/ou aux Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux de l'IADC, et qu'un certain nombre d'États avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces Lignes directrices.

92. Le Sous-Comité a observé que d'autres États utilisaient les Lignes directrices de l'IADC et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme références pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales. Il a aussi noté que d'autres États avaient coopéré dans le cadre du programme de l'ESA relatif à la connaissance de l'environnement spatial pour traiter la question des débris spatiaux.

93. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des États avaient adopté un certain nombre de méthodes et de mesures concrètes pour réduire les débris spatiaux (amélioration de la conception des lanceurs et des engins spatiaux, réorbitation de satellites, passivation, procédures de fin de vie et développement de logiciels et de modèles spécifiques pour la réduction des débris spatiaux, notamment).

94. Le Sous-Comité a noté que l'on menait des recherches dans les domaines des techniques d'observation et de surveillance continue des débris spatiaux, de la prévision de la rentrée de débris dans l'atmosphère, de l'établissement de modèles d'évitement des collisions et du calcul des probabilités de collision, de la maintenance en orbite de satellites par des robots et des techniques permettant de protéger les systèmes spatiaux des débris spatiaux et de limiter la création de nouveaux débris.

95. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que les textes issus des délibérations des groupes de travail du Sous-Comité, tels que le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux, devraient être officiellement présentés au Sous-Comité juridique pour qu'il les examine.

96. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait continuer d'améliorer les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux et que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient coopérer en vue de l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur les débris spatiaux, y compris ceux résultant de plates-formes spatiales équipées de sources d'énergie nucléaire.

97. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les questions relatives aux débris spatiaux pouvaient être traitées de façon efficace par la mise en œuvre volontaire de mesures de réduction des débris spatiaux dans le cadre de mécanismes nationaux.

98. Quelques délégations ont estimé que les pays ayant des programmes spatiaux très avancés devraient assumer leurs responsabilités dans le domaine des débris spatiaux et éviter d'imposer aux pays ayant des programmes spatiaux naissants de devoir assumer des coûts liés à la réduction et à l'élimination de ces débris, et qu'une solution devait être recherchée, en particulier pour les débris spatiaux de grandes dimensions susceptibles de se décomposer en plusieurs fragments, qu'il serait coûteux d'éliminer.

99. Quelques délégations ont estimé que le Comité devrait être informé des mesures de réduction des débris spatiaux, en particulier par les États qui étaient largement responsables de la création de ces débris et par ceux qui étaient en mesure d'intervenir pour les réduire.

100. L'avis a été exprimé que la soumission, par tous les pays menant des activités spatiales, de rapports sur l'application des Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux augmenterait la transparence et renforcerait la confiance entre les États Membres.

101. Quelques délégations ont estimé que les pays en développement devraient bénéficier d'une assistance technique des puissances spatiales pour la surveillance, la réduction et l'élimination des débris spatiaux.

102. Quelques délégations ont estimé que le partage de savoir-faire, de données et de méthodes d'analyse entre les États était essentiel pour mettre en place des stratégies de réduction et des mesures correctives efficaces.

103. Selon un point de vue, étant donné que les débris spatiaux avaient été créés par les opérations passées des pays déjà présents dans l'espace, ces derniers devraient aider les pays ayant des programmes spatiaux naissants à appliquer des mesures de réduction des débris spatiaux en leur fournissant des systèmes d'analyse des risques par évaluation des conjonctions et des systèmes de veille spatiale permettant une surveillance en temps réel des objets spatiaux, et en leur apportant un soutien scientifique et technologique, y compris en mettant à leur disposition les technologies appropriées, sans imposer de dépenses excessives aux programmes spatiaux des pays en développement.

104. L'avis a été exprimé qu'un mécanisme devrait être élaboré pour aider les nations spatiales émergentes ne disposant pas de ressources financières et technologiques suffisantes à se conformer à l'ensemble des lignes directrices relatives à la réduction des débris.

105. Quelques délégations ont dit que toute information pertinente concernant la rentrée de débris spatiaux dans l'atmosphère devrait être soigneusement et rapidement transmise aux pays susceptibles d'être touchés.

106. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que, dans le cadre de l'élimination de débris spatiaux, aucun État ne devrait intervenir unilatéralement sur un objet spatial appartenant à un autre État, à moins que cette intervention n'ait fait l'objet de consultations et d'un accord avec l'État d'immatriculation de cet objet spatial.

107. L'avis a été exprimé qu'un mécanisme consultatif, sur le modèle du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales et de l'Équipe sur les objets géocroiseurs (Équipe 14), devrait être mis en place pour étudier des solutions au problème des débris spatiaux.

108. L'avis a été exprimé qu'il était nécessaire d'élaborer et d'adopter un cadre politique, juridique et institutionnel pour assurer le nettoyage en orbite de l'environnement spatial.

109. L'avis a été exprimé que des efforts coordonnés étaient indispensables pour régler les aspects technologiques et financiers de l'élimination des débris.

110. L'avis a été exprimé que la recherche devrait se concentrer sur l'élimination des petits débris spatiaux, qui sont difficiles à localiser et à identifier, et qu'un cadre juridique devrait être mis en place, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour appuyer les activités de nettoyage de l'environnement spatial.

111. L'avis a été exprimé qu'une attention particulière devrait être accordée aux mesures de réduction des débris, telles que l'élimination de gros engins spatiaux et d'étages orbitaux de lanceurs ayant cessé d'être opérationnels.

112. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le recueil des normes adoptées par les États et les organisations internationales en vue de réduire les débris spatiaux, élaboré à l'initiative de l'Allemagne, du Canada et de la République tchèque, était disponible sur le site Web du Bureau des affaires spatiales, et il a encouragé les États Membres à l'enrichir ou à l'actualiser.

113. Ayant pris note du paragraphe 12 de la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité est convenu qu'il faudrait continuer à inviter les États Membres et les organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité à soumettre des rapports concernant la recherche sur la question des débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire, les problèmes relatifs à la collision de tels objets avec des débris spatiaux et la façon dont les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux étaient appliquées.

## **VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes**

114. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 8 de l'ordre du jour, "Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes".

115. Les représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de la Chine, de la Colombie, de l'Égypte, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Pakistan et de la République de Corée ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration sur ce point a été faite par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Un représentant du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration sur les activités du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER). Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

116. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Gestion des risques au moyen d'outils spatiaux: l'expérience algérienne", par le représentant de l'Algérie;

b) "Prévention des situations d'urgence et interventions d'urgence grâce à l'application de systèmes d'observation de l'espace", par le représentant de la Fédération de Russie;

- c) “La constellation italienne COSMO-SkyMed au service de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence”, par le représentant de l’Italie;
- d) “Les progrès en matière d’utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes en Chine”, par le représentant de la Chine;
- e) “Les activations de la Charte internationale Espace et catastrophes majeures en 2014”, par le représentant de la France;
- f) “État actuel et plans de développement du système spatial russe de télédétection de la Terre”, par le représentant de la Fédération de Russie;
- g) “Le système iranien de surveillance des feux de forêt”, par la représentante de l’Iran (République islamique d’);
- h) “Utilisation des technologies spatiales pour la gestion des catastrophes et le développement socioéconomique au Burkina Faso”, par le représentant du Burkina Faso.

117. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

- a) Rapport de la Réunion d’experts ONU/Allemagne sur l’exploitation de l’information d’origine spatiale dans la réduction des risques d’inondation et de sécheresse (A/AC.105/1074);
- b) Rapport sur le portail de connaissances du Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence: progrès récents (A/AC.105/1075);
- c) Rapport de la Conférence internationale des Nations Unies sur les technologies spatiales aux fins de la gestion des catastrophes: évaluation des risques de catastrophe multiples (A/AC.105/1076);
- d) Rapport sur les activités menées en 2014 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence (A/AC.105/1078);
- e) Rapport sur les activités menées en 2014 par les bureaux régionaux d’appui dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence (A/AC.105/1079);
- f) Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence (UN-SPIDER): plan de travail indicatif pour 2015 (A/AC.105/C.1/2015/CRP.13, en anglais seulement);
- g) Observations terrestres à l’appui des stratégies nationales de gestion des risques de catastrophes: cadre synergique pour l’intégration des technologies d’observation de la Terre dans la réduction des risques de catastrophes (A/AC.105/C.1/2015/CRP.35, en anglais seulement).

118. Le Sous-Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour les rapports qu’il lui avait présentés sur les activités du programme UN-SPIDER en 2014 et a noté avec satisfaction que la mise en œuvre de la plupart des activités prévues au programme avaient progressé et en particulier que l’on avait continué de soutenir les interventions d’urgence.

119. Le Sous-Comité a noté qu'en 2014, UN-SPIDER, avec l'appui de son réseau de partenaires, avait mené des missions d'appui consultatif au Bhoutan, en El Salvador, au Kenya, en Mongolie et en Zambie. Il a pris note avec satisfaction des sessions de renforcement des capacités (formation) organisées en Chine, au Népal, à Sri Lanka et au Viet Nam à la suite des missions d'appui consultatif de UN-SPIDER menées les années précédentes.

120. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction l'évolution du portail de connaissances du programme UN-SPIDER ([www.un-spider.org](http://www.un-spider.org)), en particulier la nouvelle interface améliorée et les versions espagnole et française du portail.

121. Le Sous-Comité a pris note des missions techniques consultatives prévues, qui seront menées par UN-SPIDER en 2015 au Cambodge, aux Émirats arabes unis, au Honduras, au Népal et en République démocratique populaire lao et a noté les synergies et les activités internationales facilitées par le programme UN-SPIDER, par exemple, l'organisation d'un atelier régional de formation sur les informations spatiales aux fins de l'estimation des dommages et des pertes qui se tiendra au Bangladesh en avril 2015. Il a également pris note des autres sessions de renforcement des capacités prévues (sous réserve de la disponibilité des ressources, dans certains cas) en Algérie, au Bhoutan, en Indonésie, au Kenya, au Soudan et en Amérique latine.

122. Le Sous-Comité s'est félicité des activités de promotion de UN-SPIDER prévues et des partenariats forgés avec plus d'une vingtaine d'organismes des Nations Unies, organisations internationales et gouvernements pour continuer à promouvoir l'utilisation d'outils spatiaux et d'informations d'origine spatiale dans le cadre d'initiatives mondiales ou régionales, telles que la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe qui se tiendra au Japon en mars 2015, et leur utilisation dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Il a, en outre, noté qu'il fallait continuer d'établir des relations complémentaires entre UN-SPIDER et les autres initiatives existantes, notamment Sentinel Asia.

123. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des activités menées par les États Membres qui contribuaient à accroître la disponibilité et l'utilisation de solutions spatiales à l'appui de la gestion des catastrophes et qui appuyaient le programme UN-SPIDER, notamment par les initiatives suivantes: mise à disposition, à bord de la Station spatiale internationale, de Kibo HDTV-EF, caméra à haute définition pour les observations d'urgence dans le cadre de la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"; aide apportée par le Center for Satellite-based Crisis Information (ZKI) de l'Agence aérospatiale allemande dans le cadre de plusieurs activités de cartographie opérationnelle et d'analyse des catastrophes dans le monde, notamment apport de données provenant de satellites-radars pour 35 activations de la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" en 2014; promotion, dans le cadre de la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" et avec l'appui de UN-SPIDER, de l'initiative pour l'accès universel; mise en place de portails nationaux ou régionaux de données pour la diffusion d'informations en temps quasi réel tels que le portail Web FloodWatch (Pakistan), et la cartographie et l'évaluation des risques reposant sur l'information d'origine spatiale; appui fourni par l'intermédiaire du Système d'alerte rapide aux risques de famine financé par les États-Unis et des programmes du Système SERVIR dans

l'Himalaya et en Afrique; et nombreux autres exemples de produits définis pour des utilisateurs finals particuliers et sectoriels au niveau national.

124. Le Sous-Comité a noté que la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" avait été activée plus de 440 fois depuis sa création et 40 fois en 2014 uniquement. Il a également noté que Sentinel Asia avait été activé 18 fois pour des catastrophes, notamment des inondations, des tremblements de terre, des éruptions volcaniques, des glissements de terrain et des typhons en Asie.

125. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les partenariats, les accords internationaux et les accords d'échange de données pour un accès libre et intégral, notamment dans le contexte du GEO, devenaient de plus en plus importants pour garantir la diffusion efficace des données spatiales et leur utilisation par les personnes chargées de gérer des situations d'urgence et les autres autorités compétentes dans le monde. Divers services fournis par des agences spatiales sous la forme d'images satellitaires ou de données dans un format SIG prêt à l'emploi ont été notés.

126. Quelques délégations ont demandé que le Bureau des affaires spatiales renforce la coopération et la coordination internationales par des programmes de formation, en particulier pour les pays en développement. Ces délégations ont invité UN-SPIDER à intensifier ses efforts en ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes et, à cet égard, faire une évaluation positive des visites techniques, des missions de coopération et de toutes les autres activités visant à former des équipes professionnelles dans les pays de cette région.

127. L'avis a été exprimé que les données spatiales pouvaient être utiles dans de nombreuses autres situations de catastrophe, non seulement pour les catastrophes soudaines, mais aussi pour les crises à évolution lente, et qu'un appui plus soutenu était nécessaire pour assurer un large accès aux données spatiales aux fins de la surveillance des situations inhabituelles, telles que les invasions acridiennes ou les événements liés au terrorisme.

128. Le Sous-Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales avait accueilli la sixième réunion annuelle des bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER à Vienne les 5 et 6 février 2015 pour passer en revue les activités conjointes menées en 2014 et élaborer un plan de travail conjoint pour 2015.

129. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de la signature, le 5 février 2015, d'un accord entre le Bureau des affaires spatiales et l'Institut international de gestion des ressources en eau, sis à Sri Lanka, pour la création d'un nouveau bureau régional d'appui de UN-SPIDER.

130. Le Sous-Comité s'est félicité du fait que les 17 bureaux régionaux d'appui actuels de UN-SPIDER continuaient de contribuer brillamment aux activités de UN-SPIDER (pour plus d'informations, voir [www.un-spider.org/network/regional-support-offices](http://www.un-spider.org/network/regional-support-offices)).

131. Le Sous-Comité a remercié les États Membres et les bureaux d'appui régionaux d'avoir fourni des experts et autres contributions en nature pour toutes les missions de conseil technique de UN-SPIDER en 2014, ainsi que d'avoir fait profiter d'autres pays intéressés de leur expérience. Ces contributions étaient considérées comme particulièrement précieuses compte tenu de la diminution des contributions volontaires en espèces versées au programme UN-SPIDER.

132. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des contributions volontaires étaient versées par des États Membres, notamment des contributions en espèces versées par l'Allemagne et la Chine, et encourage les États Membres à fournir, sur une base volontaire, tout l'appui nécessaire à UN-SPIDER, y compris un appui financier accru, pour lui permettre de mieux répondre à leurs demandes d'assistance et d'exécuter pleinement son plan de travail pour le prochain exercice biennal.

## **VII. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite**

133. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 9 de l'ordre du jour, "Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite", et a examiné les questions relatives au Comité international sur les GNSS, aux dernières évolutions des GNSS et à leurs nouvelles applications.

134. Les représentants du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Colombie, de l'Égypte, des États-Unis, de l'Inde, de l'Italie et du Japon ont fait des déclarations au titre du point 9. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres.

135. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Possibilités offertes par la région de Krasnoïarsk dans le domaine des activités et technologies spatiales", par le représentant de la Fédération de Russie;

b) "GLONASS: État actuel, modernisation et utilisation", par le représentant de la Fédération de Russie;

c) "Première vidéoconférence en bande Q/V: une nouvelle page de l'histoire des télécommunications par satellite", par le représentant de l'Italie;

d) "Le point sur le système Beidou de navigation par satellite", par la représentante de la Chine.

136. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat sur la neuvième réunion du Comité international sur les Systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1083);

b) Rapport du Secrétariat sur les activités menées en 2014 conformément au plan de travail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1084);

c) Rapport de l'Atelier ONU/Centre international Abdus Salam de physique théorique sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite pour des applications scientifiques (A/AC.105/1087).

137. Le Sous-Comité a été informé que le Bureau des affaires spatiales, agissant en qualité de secrétariat exécutif du Comité international sur les GNSS, assurait la coordination entre les réunions de planification du Comité et de son Forum des fournisseurs qui ont lieu à l'occasion des sessions du Comité et de ses organes subsidiaires. Il a été noté que le secrétariat exécutif tenait également à jour un

portail d'information détaillé pour le Comité et les utilisateurs de services GNSS, et qu'il continuait à jouer un rôle actif dans la promotion de la coopération internationale pour mettre les capacités des GNSS au service du développement durable.

138. Le Sous-Comité a noté que, dans le cadre du programme que le Comité international sur les GNSS consacrait aux applications GNSS, le Bureau des affaires spatiales organisait des activités axées sur le renforcement des capacités dans le domaine des sciences et techniques de navigation par satellite. Ces activités comprenaient des sessions consacrées à la recherche sur la météorologie spatiale et l'ionosphère, en vue d'entreprendre des programmes de recherche en sciences spatiales dans des pays en développement et de soutenir les projets existants dans le domaine de la recherche sur l'ionosphère à l'aide de la technologie des GNSS.

139. Le Sous-Comité a également noté que les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU avaient commencé à utiliser le programme de formation aux GNSS élaboré par le Comité international et son Forum de fournisseurs. Ces centres, qui servaient également de centres d'information pour le Comité international et son Forum de fournisseurs, diffusaient des connaissances sur les évolutions actuelles et futures des systèmes de navigation par satellite, notamment concernant le segment utilisateur (récepteur) ainsi que les applications de la technologie des GNSS.

140. Le Sous-Comité a noté que l'Atelier ONU/Centre international Abdus Salam de physique théorique sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite pour des applications scientifiques s'était tenu à Trieste (Italie) du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2014. Cet atelier avait pour objectif principal de donner l'occasion aux participants de partager l'expérience et les connaissances techniques qu'ils avaient acquises en matière d'applications scientifiques des GNSS.

141. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la neuvième réunion du Comité international sur les GNSS et la treizième réunion du Forum des fournisseurs, organisées par la Commission européenne et l'Agence du GNSS européen au nom de l'Union européenne, s'étaient tenues à Prague du 10 au 14 novembre 2014, accueillies par l'Agence du GNSS européen. Il a été noté que la dixième réunion du Comité international sur les GNSS serait organisée par les États-Unis à Boulder, dans le Colorado (États-Unis) du 1<sup>er</sup> au 6 novembre 2015. Le Sous-Comité a également noté que la Fédération de Russie s'était déclarée disposée à accueillir la onzième réunion du Comité international, en 2016.

142. Le Sous-Comité a noté que les groupes de travail du Comité international sur les GNSS s'étaient concentrés sur les thèmes suivants: compatibilité et interopérabilité; amélioration de la performance des services GNSS; diffusion d'informations et renforcement des capacités; et cadres de référence, synchronisation et applications. Il a également pris note des importants progrès accomplis par les groupes de travail en ce qui concernait les plans de travail du Comité international et de son Forum des fournisseurs.

143. Le Sous-Comité a noté que le Forum des fournisseurs avait examiné les satellites de recherche et sauvetage en orbite terrestre moyenne (MEOSAR) sous l'angle de leur application au Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT). Il a été noté que MEOSAR, qui était la

prochaine génération de systèmes de recherche et de sauvetage assistés par satellite, était en phase d'essai.

144. Le Sous-Comité a noté que 2015 marquait le dixième anniversaire de la création du Comité international sur les GNSS sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il a été souligné que le Comité international rapprochait de façon très fructueuse les fournisseurs et les utilisateurs de GNSS en vue de promouvoir l'utilisation et l'intégration de ces systèmes dans une infrastructure, en particulier dans les pays en développement.

145. Le Sous-Comité a félicité le Bureau des affaires spatiales pour le travail exceptionnel qu'il avait effectué en sa qualité de secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs, et l'a remercié pour l'action qu'il avait menée pour attirer l'attention sur les avantages des GNSS partout dans le monde, en particulier pour les pays en développement.

146. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions financières versées par les États-Unis et la Commission européenne au Bureau des affaires spatiales en appui aux activités liées aux GNSS et au fonctionnement du Comité international et de son Forum des fournisseurs.

147. Le Sous-Comité a noté que le système mondial de localisation (GPS) des États-Unis continuait de fournir à la communauté internationale un service fiable et précis en matière de positionnement, de navigation et de synchronisation par satellite. Il a été noté que la constellation conservait une configuration de type "24+3", qui permettait au système d'offrir une excellente couverture et d'être disponible partout dans le monde. L'ensemble de la constellation du système GPS continuait d'offrir des niveaux de précision exceptionnels, avec une marge moyenne d'erreur pour l'utilisateur de 80 centimètres. Le Sous-Comité a également noté que les États-Unis entendaient continuer d'améliorer la précision et la disponibilité du système GPS en augmentant les performances des satellites et des horloges et en modernisant les satellites.

148. Le Sous-Comité a noté que l'Italie était l'un des principaux acteurs engagés dans les programmes européens de navigation par satellite: le Système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) et le Système de navigation par satellite Galileo. Il a été fait observer que l'Italie élaborait des projets préopérationnels pour ouvrir la voie à la pleine exploitation de ces systèmes, et qu'elle accueillait un des quatre centres de contrôle d'EGNOS et un des deux centres de contrôle de Galileo.

149. Le Sous-Comité a noté que le système mondial de satellites de navigation (GLONASS) de la Fédération de Russie reposait actuellement sur une constellation constituée de 28 satellites: 26 satellites GLONASS-M et 2 satellites GLONASS-K, satellites de navigation de nouvelle génération. Il a également noté que l'accès aux services civils du système GLONASS était gratuit et illimité au niveau mondial, et que le programme fédéral GLONASS était l'instrument de mise en œuvre de la politique nationale en matière de services de positionnement, de navigation et de synchronisation. Il a été noté qu'il existait une coopération internationale visant à faire de GLONASS un élément essentiel de l'infrastructure internationale de GNSS, au profit des utilisateurs du monde entier.

150. Le Sous-Comité a noté que le système de navigation par satellite chinois Beidou (BDS) comprenait un segment spatial, un segment terrestre et un segment utilisateurs, et qu'il proposerait quatre types de services: services ouverts, services autorisés, services différentiels sur zone étendue et services de minimessages. Il a également été noté que les normes de performance des services ouverts de Beidou, qui témoignaient de la volonté du système d'établir des normes de performance de base pour les utilisateurs, avaient été publiées et qu'un document intitulé "BDS signal-in-space interface control document: open service" était paru pour faire connaître le deuxième signal ouvert B2I, et il a été souligné que le système de navigation par satellite Beidou disposerait de deux fréquences civiles et des capacités pour offrir des services qualifiés.

151. Le Sous-Comité a noté que l'Inde poursuivait actuellement son programme de navigation par satellite en menant conjointement deux projets: le Système géostationnaire de navigation renforcée assistée par GPS (GAGAN), qui constituait un système de renforcement satellitaire, et le Système régional indien de navigation par satellite (IRNSS), qui constituait un système régional indépendant. Il a été noté que le système GAGAN avait été mis en place dans le but d'améliorer la précision des positions dans le domaine de l'aviation civile et de la gestion du trafic aérien, et que le signal dans l'espace fourni par GAGAN permettrait de couvrir les zones qui ne l'étaient ni par EGNOS, ni par le Système satellitaire de complément multifonctions (MSAS) du Japon, et fournirait ainsi au secteur de l'aviation une couverture de navigation ininterrompue.

152. Le Sous-Comité a également noté que l'IRNSS, qui s'appuyait sur une constellation de sept satellites, dont trois en orbite géostationnaire équatoriale et quatre en orbite géosynchrone, en était à sa phase de mise en place. Les trois premiers satellites de l'IRNSS avaient été lancés, et le signal dans l'espace de ce système avait été diffusé et reçu avec succès. Il a été noté qu'il était prévu que la constellation soit achevée à la fin de 2015.

153. Le Sous-Comité a noté que le système satellitaire Quasi-Zénith (QZSS) du Japon devait entrer officiellement en service en 2018, et qu'une constellation de sept satellites serait mise en place en vue d'améliorer le positionnement dans la région Asie-Pacifique. Il a été noté qu'en plus de ses fonctions de positionnement et de renforcement du système GPS, le système QZSS pouvait fournir un service de messagerie qui contribuerait à la gestion des catastrophes.

154. L'avis a été exprimé que les dispositifs locaux de formation pouvaient perturber les services et les applications GNSS. La délégation qui a exprimé cet avis a encouragé les États Membres à adopter des mesures au niveau national pour protéger les fréquences des GNSS.

155. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Brésil, le Canada, la Colombie et l'Égypte avaient présenté des rapports sur des projets et activités visant à mettre la technologie GNSS à la portée du plus grand nombre possible d'utilisateurs, ainsi que sur la participation de partenaires internationaux à ces programmes.

## VIII. Météorologie spatiale

156. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-comité a examiné le point 10 de l'ordre du jour, "Météorologie spatiale".

157. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point: Allemagne, Arabie saoudite, Brésil, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Italie, Japon, Mexique, Pakistan et République de Corée. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont été faites par des représentants d'autres États membres.

158. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Surveillance de la météorologie spatiale en Russie: situation actuelle et perspectives de développement futur", par le représentant de la Fédération de Russie;

b) "Activités de recherche et d'exploitation menées récemment dans le domaine de la météorologie spatiale par l'Institut national des technologies de l'information et de la communication", par le représentant du Japon

c) "Services de météorologie spatiale en Chine", par la représentante de la Chine;

d) "VarSITI (Variability of the Sun and its Terrestrial Impact): le nouveau programme scientifique du CIUPST" et "Activités de renforcement des capacités menées par le CIUPST permettant de mieux comprendre la météorologie spatiale", par les observateurs du Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (CIUPST).

159. Le Sous-Comité a noté que la météorologie spatiale intéressait tous les pays et que des efforts internationaux conjoints étaient nécessaires en matière de suivi, de recherche et d'amélioration des capacités de modélisation pour établir des prévisions et mettre au point et offrir des services de météorologie spatiale en temps réel, éléments indispensables pour prévoir et atténuer les conséquences négatives de la météorologie spatiale sur les infrastructures technologiques spatiales et terrestres et les vies humaines.

160. Le Sous-Comité a pris acte des progrès réalisés pour améliorer les capacités en matière de météorologie spatiale au niveau national, notamment l'élaboration de programmes nationaux de météorologie spatiale et l'incorporation de la météorologie spatiale dans les plans de préparation nationaux; au niveau régional, notamment dans le cadre du programme de veille spatiale de l'ESA et de l'Agence Asie-Océanie pour la météorologie spatiale; et au niveau international, notamment la feuille de route relative à la météorologie spatiale du programme International Living With a Star (ILWS)/Comité de la recherche spatiale (COSPAR), les efforts de l'OMM visant à élargir son rôle dans le domaine des informations et des services de météorologie spatiale et les plans de l'OACI concernant la constitution d'un groupe d'experts visant à élaborer des dispositions relatives aux informations de météorologie spatiale pour la navigation aérienne internationale. À cet égard, le Sous-Comité a encouragé les États membres du Comité et les organisations nationales et internationales à renforcer leur coopération en vue de mettre en place

des capacités mondiales pour surveiller les conditions météorologiques spatiales depuis l'espace ou du sol, partager les données pour mieux prévoir et réduire les incidences de la météorologie spatiale sur Terre et dans l'environnement spatial.

161. Le Sous-Comité s'est félicité du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, de son Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, dans le cadre de laquelle sont menées les activités relatives à la météorologie spatiale et de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, qui contribuaient à l'observation et au développement des activités de météorologie spatiale grâce au déploiement de réseaux d'instruments partout dans le monde et à la mise en commun des données d'observation entre les programmes de recherche dans le monde entier. À cet égard, le Sous-Comité a en outre noté que l'Atelier ONU/Japon sur la météorologie spatiale se tiendrait à Fukuoka (Japon) du 2 au 6 mars 2015.

162. Le Sous-Comité s'est félicité de l'atelier sur les services de météorologie spatiale visant à accroître la résilience mondiale, organisé par les États-Unis en marge de sa cinquante-deuxième session, qui donnait un aperçu de la diversité des activités et services de météorologie spatiale actuellement proposés par les États membres et les organisations nationales et internationales concernées, et abordait certaines questions essentielles liées au maintien de la viabilité à long terme des activités spatiales.

163. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Groupe d'experts sur la météorologie spatiale, dont la création avait été approuvée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquante-septième session en 2014, s'était réuni en marge de sa cinquante-deuxième session sous la présidence du Canada, pour définir son programme de travail, fondé sur les meilleures pratiques des travaux du groupe d'experts C sur la météorologie spatiale du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

164. Le Groupe d'experts sur la météorologie spatiale a soumis son projet de mandat, son plan de travail et le rapport sur les travaux de la première réunion au Sous-Comité à sa cinquante-deuxième session (A/AC.105/C.1/2015/CRP.27).

165. Dans son rapport sur les travaux de la première réunion, présenté par le rapporteur du Groupe d'experts sur la météorologie spatiale, le Groupe a rappelé qu'il était important d'assurer une surveillance permanente et étendue de la météorologie spatiale et d'élaborer des modèles de météorologie spatiale et des outils de prévision perfectionnés et a exprimé le désir d'améliorer la communication et la coordination et de renforcer les capacités pour répondre aux besoins de l'effort mondial en matière de météorologie spatiale. À cet égard, les discussions de la première réunion du Groupe d'experts et les propositions du Groupe pourraient porter sur ce qui suit: a) examiner la teneur, la structure et l'organisation des efforts en cours dans le domaine de la météorologie spatiale; b) déterminer les domaines où une coordination supplémentaire pourrait être nécessaire ou appropriée et/ou recenser les possibilités de contributions supplémentaires d'États membres, d'organisations intergouvernementales internationales et d'organisations non gouvernementales et les domaines concernés; c) proposer des mesures tendant à améliorer la coordination en matière de météorologie spatiale avec les organes spécialisés, notamment les organismes des Nations Unies (OMM et OACI, entre autres), et faciliter la collaboration avec d'autres initiatives de météorologie

spatiale; d) promouvoir l'importance et la portée des effets de la météorologie sur l'infrastructure technologique; et e) encourager la réalisation d'études sur les incidences de la météorologie spatiale et les effets socioéconomiques dans les États Membres.

166. Compte tenu de l'importance accrue de la communication entre les entités intéressées par la météorologie spatiale, le Groupe d'experts a en outre examiné l'intérêt d'éventuels ateliers et du partage d'informations entre les États membres en ce qui concerne la météorologie spatiale, y compris éventuellement une ressource Web spécialisée. Une grande importance a également été accordée à la réalisation d'études des incidences de la météorologie spatiale et il a été noté que les travaux réalisés par le Royaume-Uni, par exemple, avaient montré l'intérêt de mettre en exergue les incidences importantes de la météorologie spatiale et de prendre des mesures pour en atténuer les effets dommageables.

167. Le Groupe d'experts a en outre été informé que l'OMM avait élaboré un plan sur quatre ans pour les activités de coordination en matière de météorologie spatiale visant à fournir des services opérationnels de météorologie spatiale et les améliorer, en particulier en vue de répondre aux exigences de l'OACI concernant des services de météorologie spatiale pour la navigation aérienne. Le Groupe a encouragé cette initiative, qui devrait grandement contribuer à la réalisation de ses objectifs. Conformément aux conclusions du groupe d'experts C du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, la première réunion du Groupe d'experts sur la météorologie spatiale a insisté sur l'importance de la météorologie spatiale eu égard aux débris spatiaux et pour prévoir avec exactitude les trajectoires de rentrées des objets depuis leurs orbites spatiales.

168. Le Sous-Comité a noté que face à la compréhension croissante de la gravité potentielle, de la probabilité et des effets des conditions météorologiques spatiales défavorables, le Groupe d'experts sur la météorologie spatiale a joué un rôle important en favorisant les synergies et la convergence de l'intérêt commun parmi les États membres du Comité et les organisations nationales et internationales concernées s'agissant des activités de météorologie spatiale.

169. À sa 822<sup>e</sup> séance le 5 février 2015, le Sous-Comité a approuvé le mandat et le plan de travail du Groupe d'experts sur la météorologie spatiale, comme suit:

1. Le Groupe d'experts sur la météorologie spatiale a pour mandat de promouvoir la sensibilisation, de donner des conseils et de faciliter la communication et la coopération dans le domaine de la météorologie spatiale parmi les États membres du Comité et les organisations nationales et internationales concernées.
2. Dans le cadre de son plan de travail, le Groupe d'experts sur la météorologie spatiale s'acquittera des tâches suivantes:
  - a) Examiner le rapport et les conclusions du groupe d'experts C sur la météorologie spatiale du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, figurant dans le document A/AC.105/C.1/2014/CRP.15, ainsi que d'autres informations relatives à la météorologie spatiale, notamment le rapport récent de l'équipe COSPAR-ILWS chargée de la feuille de route, intitulé "Comprendre la météorologie spatiale pour protéger la société". Le Groupe examinera les lignes directrices, les recommandations et les meilleures

pratiques en vue d'identifier des mécanismes propres à promouvoir leur mise en œuvre, notamment une évaluation des priorités (première année);

b) Dresser l'inventaire des organismes compétents des Nations Unies, notamment l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), et de ceux au sein des États membres du Comité et des organisations nationales et internationales. Déterminer et évaluer leur rôle dans les efforts mondiaux sur la météorologie spatiale, promouvoir la coordination et la communication entre eux, et garantir la complémentarité des efforts du Sous-Comité scientifique et technique (première et deuxième années);

c) Compte tenu des incidences de la météorologie spatiale, le Groupe d'experts encouragera la participation accrue et étendue des États membres en matière de surveillance de la météorologie spatiale, au sol et dans l'espace, et en matière de développement, de perfectionnement, de partage et de prestation de services de météorologie spatiale (deuxième à quatrième années);

d) Le Groupe d'experts fera rapport chaque année au Sous-Comité sur les progrès accomplis, les questions importantes identifiées et les domaines où il est recommandé de prendre des mesures spécifiques. Le Groupe formulera en outre également une recommandation concernant son plan de travail en cours et à venir.

## IX. Objets géocroiseurs

170. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 11 de l'ordre du jour, "Objets géocroiseurs".

171. Les représentants de l'Allemagne, de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Italie, du Japon, du Pakistan et de la République de Corée, ainsi que le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont été faites par des représentants d'autres États membres ainsi que par les observateurs du Conseil consultatif de la génération spatiale, de l'ESA et de la Secure World Foundation.

172. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Objets géocroiseurs 2014", par le représentant des États-Unis;

b) "Les activités actuellement menées par la Russie en vue de se prémunir contre les objets géocroiseurs et le projet de système de défense planétaire international Citadel", par les représentants de la Fédération de Russie;

c) "Le statut et les activités des groupes nouvellement créés sur les objets géocroiseurs: le Réseau international d'alerte aux astéroïdes et le Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales", par le représentant des États-Unis et l'observateur de l'ESA;

- d) Incident impliquant un objet géocroiseur: une boule de feu au-dessus de la Roumanie”, par le représentant de la Roumanie;
- e) “Situation récente de la mission Hayabusa-2”, par le représentant du Japon;
- f) “MIRIS: un télescope spatial infrarouge compact”, par le représentant de la République de Corée;
- g) “Philae: premier atterrissage sur une comète”, par le représentant de l’Allemagne.

173. Le Sous-Comité a noté que c’était par la coopération internationale et la coordination des recherches connexes et des connaissances sur les pratiques optimales que l’on pouvait le mieux atténuer efficacement les menaces liées aux objets géocroiseurs. Le Sous-Comité a noté en particulier la coopération internationale dans la construction de télescopes pour l’observation et la caractérisation, le développement d’engins spatiaux non habités pour étudier les objets géocroiseurs, les avancées technologiques pour la collecte de données sur les objets géocroiseurs et le développement d’un engin spatial pour l’observation des objets géocroiseurs.

174. Le Sous-Comité a aussi noté l’importance de l’échange d’informations relatives à la détection, à la surveillance et à la caractérisation physique des objets géocroiseurs potentiellement dangereux afin de faire en sorte que tous les pays, en particulier les pays en développement dont les capacités de prévision et d’atténuation d’un impact d’objet géocroiseur sont limitées, soient conscients des menaces potentielles. Il a aussi rappelé l’importance du renforcement des capacités pour une intervention d’urgence efficace et la gestion des catastrophes en cas d’impact d’objets géocroiseurs.

175. Le Sous-Comité a noté que dans sa résolution 68/75, l’Assemblée générale avait accueilli favorablement les recommandations pour une réponse internationale aux risques d’impact d’objets géocroiseurs (A/AC.105/1038, annexe III, par. 11 à 14).

176. Le Sous-Comité a noté que dans sa résolution 69/85, l’Assemblée générale avait rappelé les recommandations pour une réponse internationale aux risques d’impact d’objets géocroiseurs, approuvées par le Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquantième session et par le Comité à sa cinquante-sixième session et avait noté avec satisfaction que le Sous-Comité serait informé à sa cinquante-deuxième session des progrès accomplis dans la création d’un réseau international d’alerte aux astéroïdes et d’un groupe consultatif de planification des missions spatiales en vue de la mise en œuvre des recommandations pour une riposte internationale aux risques d’impact d’objets géocroiseurs.

177. Le Sous-Comité a rappelé qu’il avait convenu que les activités du Réseau international d’alerte aux astéroïdes (IAWN) et du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG) devraient être facilitées par l’ONU et a noté que l’Équipe sur les objets géocroiseurs, établie par le Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique en 2001, devrait contribuer à la création du IAWN et du SMPAG et qu’elle devrait l’informer des progrès réalisés à cet égard, et qu’une fois créés, le IAWN et le SMPAG devraient rendre compte annuellement de leurs travaux.

178. Le Sous-Comité a rappelé que la composition de base du comité directeur spécial du IAWN avait été établie (A/AC.105/1065, par. 171) à sa première réunion, tenue sous les auspices de l'Équipe et accueillie par le Centre des planètes mineures, au Harvard-Smithsonian Center for Astrophysics à Cambridge, dans le Massachusetts (États-Unis), les 13 et 14 janvier 2014. À cette réunion, les membres du comité directeur spécial ont reconnu qu'il fallait inviter d'autres organisations compétentes à participer et contribuer au IAWN.

179. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe s'était réunie le 11 juin 2014 en marge de la cinquante-septième session du Comité pour planifier la mise en place du IAWN et les préparatifs de la deuxième réunion du SMPAG, qui devait se tenir les 12 et 13 juin 2014. Il a en outre noté qu'à la deuxième réunion du SMPAG, entre autres, les résultats suivants avaient été obtenus:

a) Les participants avaient finalisé le projet de mandat du SMPAG et étaient convenus d'un texte jugé final;

b) L'ESA avait été officiellement et unanimement élue Présidente du SMPAG pour les deux années à venir;

c) Le besoin de transparence et de communication ouverte avait été souligné. En conséquence, il avait été décidé d'accepter aux réunions du SMPAG des observateurs ayant une compétence dans les domaines intéressant la défense planétaire;

d) Il avait été établi un projet de liste de tâches à partir duquel un plan de travail serait produit. Il avait été convenu de désigner pour chaque tâche un responsable qui coordonnerait les activités et la production d'un rapport. Certains membres du SMPAG s'étaient déjà portés volontaires pour assumer cette fonction;

e) Il avait été convenu que la prochaine réunion du comité directeur du SMPAG aurait lieu en marge de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique et que la prochaine réunion plénière du SMPAG aurait lieu les 9 et 10 avril 2015 à Frascati (Italie), juste avant la Conférence sur la défense planétaire prévue en 2015.

180. Le Sous-Comité a noté que qu'à sa cinquante-deuxième session, le SMPAG comptait 14 membres officiels, qu'une agence spatiale avait officiellement demandé d'en faire partie et que deux autres agences spatiales avaient indiqué leur intention de devenir membres. Il a en outre noté qu'à ce jour, 10 activités de la liste de tâches du SMPAG avaient été convenues et que pour 5 d'entre elles, des agences responsables avaient été désignées pour coordonner les travaux à réaliser.

181. Le Sous-Comité a été informé que les 9 et 10 septembre 2014, l'Équipe, en collaboration avec la NASA et la Secure World Foundation, avait organisé un atelier sur les stratégies de communication du IAWN concernant les risques d'impact d'objets géocroiseurs à Broomfield, au Colorado (États-Unis). Les principales conclusions de l'atelier étaient les suivantes:

a) Les principes fondamentaux de la communication sur les risques sont bien définis et largement acceptés;

b) Cultiver et maintenir la confiance du public, émettre des notifications et des alertes en temps opportun, assurer la transparence des communications, comprendre ses différents publics et prévoir une série de scénarios constituent des

éléments importants pour communiquer efficacement des informations sur les risques d'impact d'objets géocroiseurs;

c) Le IAWN doit être un réseau de communication mondial fonctionnant 24 heures sur 24, afin d'être une source d'information crédible et fiable;

d) L'utilisation, dans les différentes institutions composant le IAWN d'un langage commun pour communiquer des informations concernant les risques d'impact d'astéroïdes pourrait aider le IAWN à construire son identité et à assurer sa crédibilité. La mise en place de mécanismes pour les communications courantes pourrait contribuer à accroître la sensibilisation.

182. Compte tenu de ce qui précède, les participants à l'atelier ont formulé des recommandations pour le IAWN, notamment:

a) Le IAWN devrait établir un plan quinquennal comportant des mesures à court et moyen terme afin d'être un réseau international fiable et crédible d'information, de notification et d'alerte aux objets géocroiseurs. Ce plan devrait tenir compte des principes fondamentaux de la communication sur les risques;

b) Le IAWN devrait parrainer des séances d'information et des ateliers à l'intention des représentants des médias pour mieux faire connaître les objets géocroiseurs au sein des médias.

183. Le Sous-Comité a noté que le comité directeur du IAWN s'était réuni le 11 novembre 2014 pendant la quarante-sixième réunion annuelle de la Division des sciences planétaires de l'Association américaine d'astronomie. Le comité directeur a entendu des présentations de plusieurs projets de caractérisation d'objets géocroiseurs sur leurs activités en cours et capacités. Une version finale de la lettre d'intention de participer au IAWN a été présentée et examinée. Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.minorplanetcenter.net/IAWN](http://www.minorplanetcenter.net/IAWN).

184. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe avait accompli avec succès ses travaux visant à créer le IAWN et le SMPAG et considérait que les tâches qui lui avaient été confiées avaient été menées à bien. Comme le IAWN et le SMPAG communiqueraient au Sous-Comité des rapports d'activité annuels sur l'élaboration d'une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs, l'Équipe avait recommandé d'être dissoute.

185. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des travaux menés par l'Équipe sur les objets géocroiseurs et s'est félicité des progrès réalisés dans la coordination des activités internationales d'atténuation des menaces liées aux objets géocroiseurs, en particulier dans le cadre de ses travaux visant à créer le IAWN et le SMPAG. Le Sous-Comité a en outre remercié le Président de l'Équipe, Sergio Camacho (Mexique), pour son dévouement.

186. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe avait recommandé que le IAWN organise une réunion en 2016 pour tenir des discussions ouvertes sur son plan de travail et d'autres activités liées aux objets géocroiseurs. Cette réunion pourrait se tenir en marge de la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique de sorte que les délégations intéressées puissent y participer.

187. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe avait en outre recommandé que le IAWN et le SMPAG demandent le statut d'observateur permanent auprès du Comité.

188. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe avait indiqué que des travaux supplémentaires seraient nécessaires concernant le cadre de prise de décisions et de mise en œuvre requis aux fins du développement des capacités de la communauté internationale pour faire face aux menaces que représentent les objets géocroiseurs. Ces travaux devraient également tenir compte de la nécessité d'établir un cadre institutionnel et juridique pour les décisions concernant les opérations de défense liées aux objets géocroiseurs et les responsabilités en la matière.

189. Le Sous-Comité a en outre été informé que les 5 et 6 février 2015, en collaboration avec l'Équipe sur les objets géocroiseurs, la première réunion du comité directeur du SMPAG avait eu lieu en marge de la session du Sous-Comité. Y avaient participé des représentants des entités suivantes: Agence japonaise d'exploration aérospatiale (Japon), Agence spatiale du Royaume-Uni, Agence spatiale européenne, Agence spatiale israélienne, Agence spatiale roumaine, Agenzia Spaziale Italiana, Centre national d'études spatiales (France), Commission de recherche sur l'espace et la haute atmosphère (Pakistan), DLR (Allemagne), IAWN et NASA (États-Unis). En outre, des représentants de l'Équipe sur les objets géocroiseurs et du Bureau des affaires spatiales, ainsi que de l'Autriche, du Canada, de l'Inde et d'Oman étaient présents.

190. Le Sous-Comité a été informé que la demande de participation au SMPAG présentée par l'Agence spatiale israélienne avait été officiellement acceptée à la réunion.

191. Le Sous-Comité a reçu les informations suivantes à propos de cette réunion:

a) Le comité directeur du SMPAG est convenu d'une première version officielle du mandat du SMPAG;

b) Des discussions se sont tenues sur les critères à retenir pour participer au comité directeur et aux réunions plénières du SMPAG. S'agissant du statut d'observateur, il a été convenu que les observateurs pouvaient être invités aux réunions s'ils en ont fait la demande préalable et si elle a été acceptée par le président de la réunion;

c) Les délégations sont convenues d'inviter officiellement le Bureau des affaires spatiales de l'ONU à participer aux réunions du SMPAG en qualité d'observateur;

d) Il a été convenu que le comité directeur du SMPAG se réunirait deux fois par an;

e) Des discussions se sont tenues sur la structure générale et les activités spécifiques du plan de travail du SMPAG ainsi que sur le calendrier;

f) Il a été convenu que le plan de travail du SMPAG devrait être un document évolutif comprenant les activités achevées, en cours et prévues.

## **X. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace**

192. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 12 de l'ordre du jour, "Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

193. Les représentants de la Chine, des États-Unis et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre du point 12. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

194. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Ébauche de recommandations de sûreté pour l'application de la section "Recommandations à l'intention des gouvernements" du Cadre de sûreté", par le représentant du Royaume-Uni;

b) "Systèmes d'énergie nucléaire dans l'espace: bilan des activités et programmes du Royaume-Uni", par le représentant du Royaume-Uni.

195. Le Sous-Comité a encouragé les États et les organisations internationales intergouvernementales à commencer ou à poursuivre l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/934).

196. Il a été dit que le Cadre de sûreté faciliterait la réalisation de missions faisant appel à des sources d'énergie nucléaire sur une base bilatérale et multilatérale par les États et les organisations internationales intergouvernementales. La délégation qui a exprimé cet avis a en outre estimé que la mise en œuvre généralisée du Cadre de sûreté donnerait à la communauté mondiale l'assurance que les engins utilisant des sources d'énergie nucléaire étaient développés, lancés et exploités de façon sûre.

197. Quelques délégations ont estimé que le Cadre de sûreté n'était pas adapté, dans sa forme actuelle, pour résoudre les problèmes posés par l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que la prolifération des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, y compris en orbite terrestre, ne devrait pas être autorisée étant donné que les effets de leur utilisation sur l'être humain et l'environnement n'avaient pas été étudiés et qu'il n'existait pas de cadre précis établissant les responsabilités et instaurant les outils techniques et juridiques qui permettraient de gérer efficacement les situations de crise susceptibles de survenir comme suite à des pratiques inappropriées.

198. Quelques délégations ont estimé que le Cadre de sûreté offrait une base d'orientation complète et adéquate aux États membres et aux organisations spatiales internationales intergouvernementales pour développer et exploiter de façon sûre leurs propres applications spatiales des sources d'énergie nucléaire. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont également estimé que l'adhésion au Cadre de sûreté et aux Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace offrait un degré d'assurance élevé quant à la sûreté des missions spatiales faisant appel à de telles sources.

199. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales, et que cette question intéressait l'humanité tout entière.

200. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il incombait aux États de réglementer toute activité relative à l'énergie nucléaire dans l'espace et ont ajouté qu'il était du devoir des États de respecter les normes internationales régissant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

201. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il faudrait renforcer la coordination et les échanges entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, afin d'élaborer des instruments juridiques contraignants qui établissent la responsabilité des États concernant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et de rechercher les moyens d'optimiser ou de remplacer l'utilisation de l'énergie nucléaire pour les activités spatiales.

202. L'avis a été exprimé que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être aussi limitée que possible et que si de telles sources étaient nécessaires pour certaines missions interplanétaires, rien ne justifiait leur utilisation en orbite terrestre, compte tenu du fait que l'on y disposait d'autres sources d'énergie bien plus sûres dont l'efficacité avait été démontrée.

203. Quelques délégations ont dit qu'il fallait examiner de plus près la question de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre afin de traiter le risque de collision avec des engins équipés de telles sources, ainsi que de rentrée accidentelle de tels engins dans l'atmosphère terrestre. Ces délégations étaient d'avis que cette question devrait se voir accorder une attention accrue dans le cadre de stratégies adéquates, d'une planification à long terme, de règlements et de la promotion de normes contraignantes, ainsi que du Cadre de sûreté.

204. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les États utilisant des sources d'énergie nucléaire dans l'espace devraient être encouragés à partager, dans des présentations techniques faites devant le Sous-Comité, leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière de sûreté des utilisations des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, car ils attesteraient ainsi l'importance qu'ils attachaient à la sûreté.

205. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les objectifs du plan de travail pluriannuel du Groupe de travail devraient être conformes au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, en particulier au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

206. L'avis a été exprimé que tous les États membres devraient participer à la prise des décisions et à l'identification des questions et des problèmes liés aux applications des sources d'énergie nucléaire et au Cadre de sûreté, ce qui garantirait le succès de la mise en œuvre du plan de travail du Groupe. La délégation qui a exprimé ce point de vue a également estimé que toutes les décisions du Groupe de travail devraient être expressément soumises à l'accord du Sous-Comité.

207. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace a été convoqué de nouveau sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Le Groupe de travail a tenu quatre séances.

208. À sa 831<sup>e</sup> séance, le 12 février, le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail, qui figure à l'annexe II du présent rapport.

## XI. Viabilité à long terme des activités spatiales

209. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 13 de l'ordre du jour, intitulé "Viabilité à long terme des activités spatiales", dans le cadre du plan de travail exposé dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session<sup>2</sup> et étendu par le Comité à sa cinquante-septième session<sup>3</sup>.

210. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Australie, du Bélarus, du Brésil, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon, du Mexique, du Pakistan, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de la Suisse et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant du Chili, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre du point 13 de l'ordre du jour. L'observateur de la Secure World Foundation a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

211. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Le modèle COMSTAC (Commercial Space Transportation Advisory Committee): tirer parti du secteur privé pour réglementer le secteur public", par le représentant des États-Unis;

b) "Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales en 2014 (APRSAP-21)", par le représentant du Japon;

c) "Risques pour les aéronefs causés par les débris d'engins spatiaux", par les observateurs de l'Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale.

212. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat contenant un ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.340);

b) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail, contenant un projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.343);

c) Document de séance présenté par les États-Unis, contenant une proposition de ligne directrice supplémentaire (A/AC.105/C.1/2015/CRP.10);

d) Document de séance présenté par l'Allemagne, contenant des observations et des propositions d'amendement de l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices (A/AC.105/C.1/2015/CRP.11);

<sup>2</sup> A/64/20, par. 161.

<sup>3</sup> A/69/20, par. 199.

e) Document de séance présenté par la Belgique, contenant une proposition aux fins d'insertion d'un texte supplémentaire dans l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices (A/AC.105/C.1/2015/CRP.12);

f) Document de séance présenté par le Brésil, contenant une proposition de ligne directrice supplémentaire, ainsi que des observations et des propositions de modifications à apporter à l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.19);

g) Document de séance présenté par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, contenant une proposition de ligne directrice supplémentaire, ainsi que des observations et des propositions de modifications à apporter à l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.19/Rev.1);

h) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, portant sur la définition d'une interprétation uniforme du droit de légitime défense prévu par la Charte des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'espace comme moyen de faire en sorte que l'espace reste un environnement sûr et sans conflit et de promouvoir la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.22, qui sera publié à nouveau sous la forme d'un document officiel de la cinquante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans les six langues officielles de l'ONU), contenant une proposition de ligne directrice supplémentaire sur l'application de l'autolimitation technologique et opérationnelle pour prévenir les évolutions défavorables dans l'espace;

i) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, portant sur les considérations relatives aux moyens de mieux comprendre les questions relatives à l'amélioration de l'immatriculation des objets spatiaux compte tenu de la nécessité d'assurer la sûreté des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.23, qui sera publié à nouveau sous la forme d'un document officiel de la cinquante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans les six langues officielles de l'ONU), contenant une proposition de ligne directrice supplémentaire sur ce sujet;

j) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, portant sur des considérations et propositions supplémentaires propres à mieux faire comprendre les aspects prioritaires, la signification globale et les fonctions du concept et de la pratique consistant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.24, qui sera publié à nouveau sous la forme d'un document officiel de la cinquante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans les six langues officielles de l'ONU), contenant des propositions de six lignes directrices supplémentaires sur divers aspects du sujet;

k) Document de séance présenté par la République islamique d'Iran, contenant une proposition de modification à apporter au projet de consolidation de l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.25);

l) Document de séance présenté par la France, contenant des observations et des propositions d'amendement de l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices (A/AC.105/C.1/2015/CRP.28);

m) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, contenant une proposition d'examen et de prise en compte de la notion de plate-forme d'information des Nations Unies desservant les besoins communs de collecte et de partage d'informations sur la surveillance de l'espace circumterrestre dans l'intérêt de la sûreté des activités spatiales, et de ses aspects architecturaux et programmatiques (A/AC.105/C.1/2015/CRP.32, qui sera publié à nouveau sous la forme d'un document officiel de la cinquante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans les six langues officielles de l'ONU).

213. Le Sous-Comité était également saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat intitulée "Recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales: observations des États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" (A/AC.105/1080);

b) Document présenté par la Fédération de Russie, portant sur l'établissement de liens entre les recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et l'élaboration de lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.33, qui sera publié à nouveau sous la forme d'un additif au document A/AC.105/1080).

214. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a été convoqué de nouveau sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).

215. Le Sous-Comité a salué les progrès que le Groupe de travail avait accomplis, conformément à son mandat et à ses méthodes de travail, depuis sa dernière session.

216. Le point de vue a été exprimé que la participation des pays en développement aux travaux du Groupe de travail et de ses groupes d'experts était insuffisante, et qu'il faudrait l'encourager activement.

217. Quelques délégations ont souligné l'importance d'accomplir les travaux du Groupe de travail dans le délai indiqué dans le plan de travail révisé.

218. Le point de vue a été exprimé qu'il ne faudrait pas que la hâte de finaliser l'ensemble de lignes directrices compromette l'examen attentif et nécessaire des sujets pertinents.

219. Quelques délégations ont estimé qu'il était important de continuer à examiner les éléments communs des travaux du Groupe de travail et des recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189).

220. Le point de vue a été exprimé qu'il était indispensable de prendre des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales pour maintenir la viabilité à long terme des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

221. Le point de vue a été exprimé que les lignes directrices relatives à la viabilité à long terme des activités spatiales s'intégreraient dans un contexte plus large de mesures visant à favoriser l'exploitation durable de l'espace, et qu'elles avaient

pour but de soutenir et de compléter les orientations énoncées dans les traités, principes, lignes directrices et recommandations existants.

222. Le point de vue a été exprimé que l'Organisation des Nations Unies était le seul cadre qui convenait pour créer des lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

223. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait que le futur ensemble de lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales soit élaboré de manière à permettre d'établir un régime à part entière pour assurer la sécurité des opérations spatiales.

224. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait que les projets de lignes directrices prennent en considération les besoins des pays en développement et ne limitent pas leur accès à l'espace.

225. Quelques délégations ont estimé que la viabilité à long terme des activités spatiales dépendait sans équivoque de la non-militarisation et du non-déploiement d'armes dans l'espace.

226. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait que les lignes directrices prennent en compte le principe du non-déploiement d'armes dans l'environnement spatial.

227. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait que les projets de lignes directrices soient conformes au droit international, y compris les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, et qu'il n'était pas souhaitable de réglementer les activités spatiales de manière excessive.

228. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait que les lignes directrices reconnaissent que la préservation de l'espace pour le bien commun de l'humanité devrait être obligatoire et que sa viabilité ne pourrait être subordonnée aux considérations intérieures des États.

229. Quelques délégations ont estimé qu'il ne faudrait pas que les nouvelles lignes directrices engendrent de nouveaux coûts ou imposent des obstacles techniques aux pays en développement dont les activités avaient peu ou pas d'impact sur la viabilité des activités spatiales.

230. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les lignes directrices incluent des mesures concrètes que les pays qui mènent des activités spatiales puissent mettre en œuvre.

231. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les lignes directrices soient prospectives et incitent à recourir à de nouvelles techniques et solutions pour résoudre les problèmes rencontrés pour assurer la viabilité à long terme des activités spatiales.

232. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que l'ensemble de lignes directrices produites par le Groupe de travail englobe tous les aspects relatifs à l'amélioration de la viabilité à long terme des activités spatiales et que le Sous-Comité songe à l'avenir et s'emploie à résoudre le problème de la population croissante des débris spatiaux dans son ensemble.

233. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les lignes directrices se concentrent sur les mesures qui existent déjà, et traiter les solutions techniques qui

n'ont pas encore atteint la maturité comme des thèmes de nouveaux débats d'experts.

234. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait revoir l'ordre et le groupement des projets de lignes directrices pour rendre le rapport contenant le projet d'ensemble de lignes directrices plus opérationnel et plus convivial.

235. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait rationaliser les projets de lignes directrices.

236. Le point de vue a été exprimé qu'il était important de s'entendre sur les paragraphes du document A/AC.105/C.1/L.340 qui constitueraient des lignes directrices et les paragraphes qui constitueraient le texte explicatif.

237. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait clarifier les relations qui existent entre certains des projets de lignes directrices et les obligations légales existantes.

238. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait continuer de chercher à s'entendre sur les définitions et traductions des termes utilisés dans les lignes directrices.

239. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait, conformément au droit international, que les lignes directrices utilisent le terme d'"entités non gouvernementales" plutôt que celui d'"entités privées".

240. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les entités privées qui exploitent des objets spatiaux participent également à l'échange d'informations orbitales aux fins de la réduction des débris et de l'évitement des collisions.

241. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait ajouter des lignes directrices à l'ensemble actualisé de projets présenté dans le document A/AC.105/C.1/L.340.

242. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les lignes directrices traitent de la sécurité des infrastructures critiques pour les activités spatiales.

243. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait introduire, dans les projets de lignes directrices, une ligne supplémentaire qui inviterait les États à s'engager, dans leur cadre juridique interne, à ne mener que des activités pacifiques dans l'espace et, ce faisant, à garder à l'esprit le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

244. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales servent de base à l'élaboration de fonctions de réglementation à l'appui de la sûreté des activités spatiales qui seraient dûment prises en compte dans les lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

245. Le Sous-Comité a pris note d'un document de travail présenté par la Fédération de Russie, contenant une proposition d'examen et de prise en compte de la notion de plate-forme d'information des Nations Unies desservant les besoins communs de collecte et de partage d'informations sur la surveillance de l'espace circumterrestre dans l'intérêt de la sûreté des activités spatiales, et de ses aspects architecturaux et programmatiques (A/AC.105/C.1/2015/CRP.32, qui sera publié à nouveau sous la forme d'un document officiel de la cinquante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans les six langues officielles de l'ONU).

246. Quelques délégations ont estimé qu'une plate-forme d'information unifiée pour la surveillance des objets présents et des événements survenant dans l'espace circumterrestre, qui serait hébergée au sein du Bureau des affaires spatiales, permettrait d'améliorer qualitativement le partage de l'information et de donner la perception globale la plus complète possible sur la situation dans l'espace. Une telle plate-forme d'information devrait logiquement susciter une plus grande confiance à l'égard des activités spatiales et promouvoir l'objectif de protection de l'environnement de l'espace commun.

247. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il faudrait demander au Bureau des affaires spatiales de mener une étude de faisabilité, comme il a été proposé dans le document de séance A/AC.105/C.1/2015/CRP.32, pour déterminer, en principe, les capacités organisationnelles et techniques disponibles au sein du Bureau et qui seraient nécessaires pour la création et le fonctionnement d'une plate-forme d'information des Nations Unies.

248. Quelques délégations ont estimé que la création d'une plate-forme unifiée sous les auspices de l'ONU était prématurée et que par conséquent, le Bureau des affaires spatiales n'était pas en mesure d'effectuer l'étude de faisabilité à laquelle il est fait référence dans le document de séance A/AC.105/C.1/2015/CRP.32.

249. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'un groupe d'experts spécial pourrait être établi, chargé d'étudier toutes les questions liées à la collecte et au partage d'informations sur la surveillance de l'espace circumterrestre et d'examiner les dispositions existantes et les procédures appropriées pour échanger des informations sur les situations réelles et potentielles dans l'espace circumterrestre.

250. Le Sous-Comité a noté que la délégation de la Fédération de Russie avait déclaré qu'elle envisagerait d'établir et de diriger un groupe informel de délégations partageant le même point de vue en vue de développer une approche commune parmi les délégations participantes pour évaluer et mettre en œuvre l'initiative contenue dans le document de séance A/AC.105/C.1/2015/CRP.32 et présenter des propositions pertinentes, si elles peuvent être formulées, au Groupe ou au Sous-Comité.

251. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait, pour assurer la sécurité, la sûreté et la viabilité des activités spatiales, mettre à la disposition de tous les pays une base de données des objets spatiaux.

252. Le point de vue a été exprimé que les débris spatiaux avaient résulté d'activités précédemment menées par des pays dotés de capacités spatiales de pointe, et qu'il faudrait que ces derniers aident, par un appui scientifique, technologique et financier, les nouveaux venus à réduire leurs débris, dans l'intérêt de la viabilité à long terme des activités spatiales.

253. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait que les questions juridiques relatives à la viabilité à long terme des activités spatiales soient examinées au sein du Sous-Comité juridique.

254. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait inscrire à l'ordre du jour un nouveau point sur l'utilisation légitime de la force dans l'espace.

255. Le Sous-Comité a rappelé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était, à sa cinquante-septième session, convenu que les États

membres du Comité devraient être invités à soumettre leurs avis sur les moyens d'appliquer concrètement les recommandations du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux qui concernent la sécurité des opérations spatiales et/ou pourraient être utiles pour assurer cette dernière, également dans le contexte des travaux menés actuellement par le Groupe de travail du Sous-Comité scientifique et technique sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/69/20, par. 374). Il s'est félicité des contributions contenues dans le document A/AC.105/1080, invitant les autres États membres à soumettre leurs contributions avant la cinquante-huitième session du Comité.

256. Le point de vue a été exprimé que les contributions contenues dans le document A/AC.105/1080, avec des contributions supplémentaires éventuelles d'autres États membres, étaient une excellente base pour décrire les travaux du Comité et de ses Sous-Comités dans le domaine de l'élaboration et de l'application de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et qu'il était extrêmement important que le Comité fasse rapidement preuve d'initiative à ce sujet.

257. Le Sous-Comité a noté que l'Assemblée générale avait, au paragraphe 6 de sa résolution 69/38 en date du 2 décembre 2014, décidé de convoquer, dans la limite des ressources disponibles, une séance spéciale commune de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) afin d'examiner les risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales, et d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session, au titre de la question intitulée "Désarmement général et complet", une question subsidiaire intitulée "Séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales".

258. Le Sous-Comité a prié le Secrétariat de rendre compte au Comité, à sa cinquante-huitième session, des préparatifs de cette séance spéciale commune et d'informer le Comité sur le type, l'ordre du jour et le déroulement de cette séance, ainsi que les résultats escomptés et les éventuelles incidences budgétaires.

259. À sa 834<sup>e</sup> séance, le 13 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui figure à l'annexe III du présent rapport.

## **XII. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications**

260. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 14 de l'ordre du jour, "Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications", comme thème/point de discussion distinct.

261. Les représentants de l'Arabie saoudite, du Brésil, de la Colombie et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant du Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), ont fait des déclarations au titre du point 14 de l'ordre du jour. L'observateur de l'UIT a également fait une déclaration au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont été faites par des représentants des États membres.

262. Le Sous-Comité s'est félicité des informations fournies dans le rapport annuel pour 2014 du Bureau des radiocommunications de l'UIT sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites ([www.itu.int/ITU-R/space/snl/report/](http://www.itu.int/ITU-R/space/snl/report/)), ainsi que dans les autres documents mentionnés dans le document de séance A/AC.105/C.1/2015/CRP.6. Le Sous-Comité a invité l'UIT à continuer de lui soumettre des rapports.

263. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité des activités spatiales dans cet environnement; qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle; et qu'il fallait la mettre à la disposition de tous les États, dans des conditions équitables, quels que fussent leurs moyens techniques du moment, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Ces délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire devait être utilisée dans le respect du droit international, conformément aux décisions de l'UIT et dans le cadre juridique établi en vertu des traités pertinents des Nations Unies.

264. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire, ressource naturelle limitée manifestement en danger de saturation, devait être utilisée de manière rationnelle, efficace, économique et équitable. Ce principe était fondamental pour la sauvegarde des intérêts des pays en développement et des pays ayant une certaine situation géographique, comme énoncé au paragraphe 196.2 de l'article 44 de la Constitution de l'UIT, telle que modifiée par la Conférence de plénipotentiaires tenue à Minneapolis (États-Unis) en 1998.

265. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire faisait partie intégrante de l'espace et que, par conséquent, son utilisation devrait être régie par les dispositions des traités des Nations Unies relatifs à l'espace et par les règles de l'UIT.

266. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que l'orbite géostationnaire faisait partie intégrante de l'espace, qu'elle ne pouvait faire l'objet d'une appropriation nationale ni par proclamation de souveraineté, ni par voie d'utilisation ou d'occupation, ni par tout autre moyen, y compris par voie d'utilisation ou d'utilisation répétée, et que son utilisation était régie par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et par les traités de l'UIT.

267. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire était particulièrement utile pour l'accès aux communications et à l'information, en particulier pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des programmes sociaux et des projets éducatifs et pour fournir une assistance médicale.

268. Quelques délégations ont exprimé l'avis que, pour garantir la durabilité de l'orbite géostationnaire, il fallait maintenir ce point à l'ordre du jour du Sous-Comité et l'examiner plus avant en créant, le cas échéant, des groupes de travail et des groupes d'experts techniques et juridiques intergouvernementaux appropriés.

269. Quelques délégations ont estimé que le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales devrait envisager des lignes directrices pour assurer à tous les États un accès équitable à cette ressource naturelle unique.

270. Le point de vue a été exprimé que le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique était différent du régime juridique de l'espace aérien, qui avait pour fil directeur le principe de la souveraineté.

### **XIII. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique**

271. Conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 15 de l'ordre du jour, "Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique".

272. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que sa cinquante-troisième session se tiendrait du 15 au 26 février 2016.

273. Le Sous-Comité a noté que, conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, il présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session, et il a recommandé que les questions de fond suivantes figurent dans ce projet:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015.

4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Débris spatiaux.
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
7. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
8. Météorologie spatiale.
9. Objets géocroiseurs.
10. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.  
(Travaux pour 2016 indiqués dans le plan de travail pluriannuel élargi du Groupe de travail (A/AC.105/1065, annexe II, par. 9)
11. Viabilité à long terme des activités spatiales.  
(Travaux pour 2016 indiqués dans le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail (A/64/20, par. 161), élargi par le Comité à sa cinquante-septième session (A/69/20, par. 199).)
12. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.  
(Thème de discussion/point distinct)
13. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

274. Le Sous-Comité est convenu que le colloque devant être organisé en 2016 par le Bureau des affaires spatiales aurait pour thème "Le rôle de l'industrie dans l'exploration spatiale".

275. Le Sous-Comité a noté avec préoccupation que le temps avait manqué au cours de la session pour ses délibérations et celles de ses groupes de travail devant bénéficier de services d'interprétation. Il a noté que 66 présentations scientifiques et techniques avaient été faites pendant cette session. Il a noté, à cet égard, les critères établis par le Comité à sa cinquante-quatrième session en 2011 (A/66/20, par. 298) et l'accord intervenu à la cinquante-cinquième session du Sous-Comité, en 2013 (A/AC.105/1038, par. 242), et estimé que ces critères devaient être révisés afin de garantir le temps nécessaire aux délibérations des groupes de travail et que le Secrétariat devait être clairement habilité à mettre en œuvre ces critères. Le Sous-Comité est donc convenu de ce qui suit:

- a) Il fallait faire preuve de la plus grande souplesse possible concernant la programmation des points de l'ordre du jour;
- b) En règle générale, les déclarations ne devraient pas dépasser 10 minutes;

c) Il faudrait limiter à trois au maximum par séance le nombre de présentations scientifiques et techniques; celles-ci devraient être étroitement liées aux points de l'ordre du jour du Sous-Comité et ne pas durer plus de 15 minutes. Le Président devrait signaler aux délégations les dépassements éventuels;

d) Les États Membres et les observateurs qui souhaitaient faire des présentations scientifiques et techniques devraient, avant le début de la session, en informer le Secrétariat et lui préciser au titre de quel point de l'ordre du jour ces présentations seraient faites, afin d'optimiser le plan de travail de la session;

e) Les notes des présentations scientifiques et techniques devraient être fournies pour faciliter l'interprétation simultanée;

f) La liste des présentations devrait être fournie à toutes les délégations le premier jour de la session afin que d'éventuelles modifications mineures concernant les titres, les points de l'ordre du jour ou les intervenants puissent être apportées, et elle devrait être close avant que la dernière séance plénière tenue le même jour ne soit levée. Le secrétariat ne devrait accepter aucune nouvelle demande de présentation au-delà de cette première journée.

276. Le Sous-Comité a recommandé que les mêmes critères soient appliqués, le cas échéant, à l'organisation des travaux du Comité, qui se voit aussi régulièrement soumettre un grand nombre de présentations scientifiques et techniques.

277. Le Sous-Comité a prié le secrétariat de faire rapport à la cinquante-huitième session du Comité sur les modalités d'utilisation du temps imparti aux séances plénières afin de permettre aux groupes de travail de se réunir avant les présentations scientifiques et techniques et de faire rapport sur les moyens techniques éventuellement disponibles pour permettre aux délégations de savoir quand les déclarations et les présentations seraient faites.

278. Le Sous-Comité a demandé au secrétariat de mettre à la disposition du Comité et de ses Sous-Comités, pour leurs sessions de 2016, un recueil des règles, procédures et pratiques, notamment concernant le traitement de la documentation, du Comité et de ses organes subsidiaires.

279. Quelques délégations ont dit qu'il faudrait envisager de programmer des présentations scientifiques et techniques en dehors des séances plénières.

280. Le point de vue a été exprimé que plusieurs déclarations ne devraient pas être faites par la même délégation au titre du même point de l'ordre du jour.

281. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'on pouvait certes limiter le nombre des déclarations générales à une seule par délégation, mais que les délégations avaient le droit d'intervenir aussi souvent que nécessaire au titre de n'importe quel point de l'ordre du jour.

282. Le point de vue a été exprimé que les aspects juridiques des activités spatiales devraient être examinés au cours des sessions du Sous-Comité juridique, afin de laisser au Sous-Comité scientifique et technique suffisamment de temps pour en examiner les aspects techniques.

## Annexe I

### Rapport du Groupe de travail plénier

1. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau convoqué, à sa cinquante-deuxième session, son Groupe de travail plénier. Du 6 au 12 février 2015, le Groupe a tenu trois séances sous la présidence de V. K. Dadhwal (Inde). Il a examiné le point relatif à l'utilisation des techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015, et le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Sous-Comité, qui se tiendra en 2016. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 12 février, le Groupe a adopté le présent rapport.

#### **I. Utilisation des techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015**

2. Pour l'examen du point relatif à l'utilisation des techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015, le Groupe de travail était saisi des documents visés au point 5 de l'ordre du jour du Sous-Comité (voir par. 56 du rapport ci-dessus).

3. Le Groupe de travail a examiné le document de séance intitulé "Projet de proposition de plan de travail pour un mécanisme de délibération coopérative concernant le thème de l'espace et du développement durable: rapprochement du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Sous-Comité scientifique et technique" (A/AC.105/C.1/2015/CRP.15) et la note des présidents passés, présents et à venir du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique intitulée "UNISPACE+50, thème de 2018 du Sous-Comité scientifique et technique, du Sous-Comité juridique et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/C.1/2015/CRP.30).

4. Le Groupe de travail a approuvé la principale proposition des présidents passés, présents et à venir du Comité (A/AC.105/C.1/2015/CRP.30), priant le Secrétariat d'élaborer plus avant cette proposition en étroite consultation avec lesdits présidents et de la présenter dans les six langues officielles de l'ONU au Comité afin que celui-ci l'examine à sa cinquante-huitième session, en juin 2015, en tenant compte des éléments suivants:

a) Il faudrait fusionner l'objectif et l'approche principale énoncés dans le document de séance A/AC.105/C.1/2015/CRP.15 avec les travaux préparatoires à entreprendre avant le cycle thématique "UNISPACE+50" du Comité, en 2018;

b) Les travaux préparatoires pour 2018 pourraient bénéficier des travaux du groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale et de la nouvelle priorité

thématique proposée pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales: les techniques spatiales au service de la surveillance et de la protection de la biodiversité et des écosystèmes (A/AC.105/C.1/2015/CRP.31);

c) On pourrait, pour présenter le rôle unique du Comité, de ses organes subsidiaires et du Bureau des affaires spatiales, envisager les thèmes transversaux suivants: a) la gouvernance, y compris les traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace, les lignes directrices adoptées par le Comité et les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'espace; b) le renforcement des capacités, y compris les activités des États membres du Comité et des observateurs permanents auprès de ce dernier, ainsi que les travaux entrepris par le Bureau des affaires spatiales et les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU; c) la résilience, y compris les questions liées à l'aptitude à se fier aux systèmes spatiaux et à faire face aux conséquences d'événements météorologiques spatiaux; d) l'interopérabilité, y compris les travaux du Comité international sur les GNSS et d'autres mécanismes de coordination; et e) l'exploitation de l'espace aux fins du développement durable, y compris l'examen de la contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (A/AC.105/993), et les activités menées par le Comité et ses États membres pour atteindre les objectifs mondiaux de développement.

5. Le Groupe de travail a noté que le groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale, créé par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquante-septième session, en 2014, avait tenu sa première réunion le 5 février 2015 en marge de la présente session du Sous-Comité.

6. Le groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale a présenté, sous la direction du Canada, sa méthode et son programme de travail, y compris un échéancier concret, au Groupe de travail afin que celui-ci l'examine à la cinquante-deuxième session du Sous-comité (A/AC.105/C.1/2015/CRP.29).

7. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 10 février 2015, le Groupe de travail a approuvé le mandat et le plan de travail du groupe d'experts, qui étaient libellés comme suit:

a) Mandat:

1. Le groupe d'experts passe en revue et analyse les utilisations qui sont actuellement faites de l'espace (techniques, applications, pratiques et initiatives) à l'appui des besoins mondiaux de santé afin de recenser les lacunes, de faire des recommandations et de fournir des orientations pour les travaux futurs du Sous-Comité;
2. En organisant des séances de travail en marge des sessions du Sous-Comité, le groupe d'experts permet aux États membres, aux organisations intergouvernementales internationales, aux organisations non gouvernementales et à leurs experts respectifs d'échanger des informations sur leurs besoins, leurs perspectives, leurs meilleures pratiques et leurs compétences pour promouvoir activement l'utilisation de l'espace (techniques, applications, pratiques, renforcement des capacités et initiatives) aux fins de la santé mondiale;
3. En rendant compte au Sous-Comité par l'entremise de son Groupe de travail plénier, le groupe d'experts aide les États membres à comprendre, engager et promouvoir des actions collaboratives et directes sur ce sujet

tout en focalisant leur énergie sur la réalisation de résultats tangibles et durables.

b) Plan de travail: les activités du groupe d'experts sont prévues pour s'étendre sur les trois prochaines années. Le plan de travail comprend:

1. Étude de l'état actuel et de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'utilisation de l'espace (techniques, applications, pratiques et initiatives) à l'appui des besoins de santé mondiaux, ainsi que du champ d'action spécifique du groupe d'experts (2015);
2. Compilation de pratiques et d'initiatives, en cours ou prévues (concepts, recherche, renforcement des capacités, activités) conformément au champ d'action proposé (principalement 2015-2016);
3. Analyse des lacunes et des possibilités de développement futur, et amélioration de l'alignement sur les objectifs mondiaux de santé en fonction du contexte (principalement 2016-2017);
4. Étude de possibles solutions coopératives et axées sur l'utilisateur aux fins d'une résolution de ces lacunes (principalement 2017-2018);
5. Poursuite de l'action menée pour promouvoir la participation active du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et d'autres organisations nationales et internationales compétentes à des activités concrètes menées dans ce domaine (en cours).

## **II. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique**

8. Le Groupe de travail plénier a noté que conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Sous-Comité, qui se tiendrait en 2016, et est convenu que le colloque de 2016 qui doit être organisé par le Bureau des affaires spatiales, conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), porterait sur le thème "Le rôle de l'industrie dans l'exploration spatiale".

## Annexe II

### Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

1. À sa 815<sup>e</sup> séance, le 2 février 2015, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

2. Le Groupe de travail a rappelé les objectifs de son plan de travail pluriannuel pour la période 2010-2015, adopté par le Sous-Comité à sa quarante-septième session, en 2010 (A/AC.105/958, annexe II, par. 7) et prolongé jusqu'en 2017 par le Sous-Comité à sa cinquante et unième session, en 2014 (A/AC.105/1065, annexe II, par. 9):

a) Promouvoir et faciliter la mise en œuvre du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire en communiquant des informations pertinentes sur les difficultés rencontrées par les États membres et les organisations intergouvernementales, en particulier ceux qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace;

b) Recenser les éventuelles questions techniques et définir les objectifs, la portée et les caractéristiques de tous les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire dans des conditions de sûreté. Ces éventuels travaux supplémentaires nécessiteraient l'approbation du Sous-Comité et seraient entrepris compte dûment tenu des principes et traités pertinents.

3. Le Groupe de travail a noté et examiné les présentations et documents suivants, dont était saisi le Sous-Comité:

a) Document soumis par le Royaume-Uni intitulé "Ébauche de recommandations de sûreté pour l'application de la section 'Recommandations à l'intention des gouvernements' du Cadre de sûreté" (A/AC.105/C.1/L.342 et A/AC.105/C.1/2015/CRP.3);

b) Présentation par le Royaume-Uni sur les systèmes d'énergie nucléaire dans l'espace: bilan des activités et programmes du Royaume-Uni (A/AC.105/C.1/2015/CRP.5);

c) Présentation par la Chine sur les dernières avancées du projet d'exploration lunaire chinois.

4. Le Groupe de travail, à ses réunions informelles, a eu d'autres discussions concernant les présentations mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus, notamment sur la gestion de la sécurité de la mission Chang'e-3 (Chine), lancée avec succès le 2 décembre 2013 et équipée d'unités de chauffage à radio-isotopes pour maintenir la température pendant la nuit lunaire.

5. Le Groupe de travail a examiné les activités possibles suivantes visant à renforcer encore la sûreté dans le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire:

a) Mener une enquête auprès des États membres concernant l'application du Cadre de sûreté;

b) Établir un document technique, par un ou plusieurs États membres ayant une expérience dans le domaine des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, éventuellement en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, axé sur la réalisation concrète de l'objectif de sûreté des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace;

c) Recevoir des présentations d'États membres ayant une expérience dans le domaine des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace concernant leurs expériences, au cours de missions, de l'application des orientations contenues dans le Cadre de sûreté et du respect des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

6. Le Groupe de travail est convenu de tenir une téléconférence intersessions en juin 2015, pour recueillir des informations supplémentaires sur les activités possibles auxquelles il est fait référence au paragraphe 5 ci-dessus et pour faciliter l'élaboration de son projet de rapport pendant la cinquante-troisième session du Sous-Comité.

7. Quelques délégations ont estimé qu'il était important que le Groupe de travail mène ses travaux sur l'amélioration de la sûreté des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en gardant à l'esprit l'importance de la supervision et de l'immatriculation, par les États, de leurs activités spatiales nationales, l'importance de la viabilité à long terme des activités spatiales et de la nécessité de protéger la vie humaine et l'environnement. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont également estimé que les aspects juridiques de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devraient être examinés dans le cadre d'une étroite coopération entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique.

8. Quelques délégations ont estimé qu'il demeurerait important que le Groupe de travail achève ses travaux visant à faciliter l'application du Cadre de sûreté, conformément aux objectifs de son plan de travail mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus, avant d'envisager un éventuel élargissement de ses travaux pour inclure des domaines traités à d'autres points de l'ordre du jour du Comité et de ses Sous-Comités.

9. Quelques délégations ont estimé que les objectifs du plan de travail pluriannuel du Groupe de travail devraient être conformes au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, en particulier le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

10. L'avis a été exprimé que tous les États membres devraient être impliqués dans la prise de décisions et dans l'identification des questions et des problèmes liés à l'application de sources d'énergie nucléaire et du Cadre de sûreté, ce qui devrait garantir le succès de la mise en œuvre du plan de travail. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que toutes les décisions du Groupe de travail devraient faire l'objet d'un accord strict du Sous-Comité.

11. Le Président du Groupe de travail a estimé que l'on s'était efforcé de suivre le plan de travail pluriannuel et de garantir la transparence dans toutes les délibérations du Groupe de travail, rappelant que tous les États membres et observateurs permanents avaient été invités à participer aux délibérations informelles.

12. Le Groupe de travail a pris note de la page Web gérée par le Secrétariat, contenant les documents et présentations techniques, dans toutes les langues officielles de l'ONU, qui avaient été communiqués au Groupe de travail depuis l'adoption du Cadre de sûreté par le Comité (voir [www.unoosa.org/oosa/en/COPUOS/stsc/wgnps/index.html](http://www.unoosa.org/oosa/en/COPUOS/stsc/wgnps/index.html)).

13. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 12 février 2015, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

## Annexe III

### Rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

1. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau convoqué, à sa cinquante-deuxième session, son Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.
2. Le Groupe de travail a tenu plusieurs séances, du 3 au 13 février 2015, sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).
3. Conformément au plan de travail étendu par le Comité à sa cinquante-septième session (A/69/20, par. 199), le Groupe de travail était saisi des documents suivants:
  - a) Note du Secrétariat contenant un ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.340);
  - b) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail, contenant un projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.343);
  - c) Document de séance présenté par les États-Unis d'Amérique, contenant une proposition de ligne directrice supplémentaire (A/AC.105/C.1/2015/CRP.10);
  - d) Document de séance présenté par l'Allemagne, contenant des observations et des propositions d'amendement de l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices (A/AC.105/C.1/2015/CRP.11);
  - e) Document de séance présenté par la Belgique, contenant une proposition aux fins d'insertion d'un texte supplémentaire dans l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices (A/AC.105/C.1/2015/CRP.12);
  - f) Document de séance présenté par le Brésil, contenant une proposition de ligne directrice supplémentaire, ainsi que des observations et une proposition d'amendement de l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.19);
  - g) Document de séance présenté par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, contenant une proposition de ligne directrice supplémentaire, ainsi que des observations et une proposition d'amendement de l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.19/Rev.1);
  - h) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, portant sur la définition d'une interprétation uniforme du droit de légitime défense prévu par la Charte des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'espace comme moyen de faire en sorte que l'espace reste un environnement sûr et sans conflit et de promouvoir la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.22, qui sera publié à nouveau sous la forme d'un document officiel de la cinquante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans les six langues officielles de l'ONU), contenant une proposition de ligne directrice

supplémentaire sur l'application de l'autolimitation technologique et opérationnelle pour prévenir les évolutions défavorables dans l'espace;

i) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, portant sur les considérations relatives aux moyens de mieux comprendre les questions relatives à l'amélioration de l'immatriculation des objets spatiaux compte tenu de la nécessité d'assurer la sûreté des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.23, qui sera publié à nouveau sous la forme d'un document officiel de la cinquante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans les six langues officielles de l'ONU), contenant une proposition de ligne directrice supplémentaire sur ce sujet;

j) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, portant sur des considérations et propositions supplémentaires propres à mieux faire comprendre les aspects prioritaires, la signification globale et les fonctions du concept et de la pratique consistant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.24, qui sera publié à nouveau sous la forme d'un document officiel de la cinquante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans les six langues officielles de l'ONU), contenant des propositions de six lignes directrices supplémentaires sur divers aspects du sujet;

k) Document de séance présenté par la République islamique d'Iran, contenant une proposition d'amendement du projet de consolidation de l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.25);

l) Document de séance présenté par la France, contenant des observations et des propositions d'amendement de l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices (A/AC.105/C.1/2015/CRP.28);

m) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, contenant une proposition d'examen et de prise en compte de la notion de plate-forme d'information des Nations Unies desservant les besoins communs de collecte et de partage d'informations sur la surveillance de l'espace circumterrestre dans l'intérêt de la sûreté des activités spatiales, et de ses aspects architecturaux et programmatiques (A/AC.105/C.1/2015/CRP.32, qui sera publié à nouveau sous la forme d'un document officiel de la cinquante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans les six langues officielles de l'ONU).

4. Le Sous-Comité était également saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat intitulée "Recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales: observations des États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" (A/AC.105/1080);

b) Document présenté par la Fédération de Russie, portant sur l'établissement de liens entre les recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et l'élaboration de lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2015/CRP.33, qui sera publié à nouveau sous la forme d'un additif au document A/AC.105/1080).

5. À la séance du Groupe de travail le 3 février, le Président du Groupe a présenté un examen des progrès accomplis depuis la cinquante et unième session du Sous-Comité, en février 2014, ainsi que les grandes lignes des travaux que le Groupe devait mener à la session en cours.
6. Le Groupe de travail a noté qu'à sa cinquante-septième session, en 2014, le Comité avait décidé d'étendre le plan de travail du Groupe (A/69/20, par. 199). Il a en outre noté qu'il n'avait pas confirmé à la présente session qu'il pourrait mettre son plan de travail pleinement en œuvre, qu'à la présente session, aucune révision n'avait été examinée et qu'il examinerait la question à la cinquante-huitième session du Comité, en juin 2015.
7. Le Groupe de travail a noté que la finalisation des rapports de groupes d'experts en 2014 avait marqué le transfert de l'examen des lignes directrices des groupes d'experts vers le Groupe de travail.
8. Le Groupe de travail a noté qu'outre les séances du Groupe prévues pour la présente session du Sous-Comité, le Président tiendrait également des consultations informelles avec les délégations intéressées, et que lui-même et le groupe de référence pour la traduction et la terminologie continueraient d'examiner les questions spécifiques à la traduction et à l'utilisation de la terminologie à mesure que l'ensemble de projets de lignes directrices serait peaufiné.
9. À la séance du Groupe de travail du 5 février, le Président du Groupe a présenté un résumé des consultations informelles tenues les 4 et 5 février 2015, au cours desquelles les délégations intéressées avaient examiné des propositions de lignes directrices supplémentaires et de restructuration des projets de lignes directrices.
10. À la séance du Groupe de travail du 6 février, le Président du Groupe a invité les délégations qui proposaient d'ajouter des lignes directrices ou de restructurer l'ensemble de projets de lignes directrices à présenter leurs propositions. Les propositions contenues dans les documents de séance A/AC.105/C.1/2015/CRP.10, A/AC.105/C.1/2015/CRP.19, A/AC.105/C.1/2015/CRP.22, A/AC.105/C.1/2015/CRP.23 et A/AC.105/C.1/2015/CRP.24 ont été présentées par les délégations respectives, après quoi il a été procédé à un échange de vues.
11. Sur la base d'une proposition présentée au titre du point 13 de l'ordre du jour du Sous-Comité le 3 février, ensuite incorporée dans le document de séance A/AC.105/C.1/2015/CRP.28, quelques délégations se sont déclarées favorables à une restructuration des lignes directrices telles qu'elles étaient publiées lors des consultations informelles.
12. À sa séance du 9 février, le Groupe de travail a commencé à examiner l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices (A/AC.105/C.1/L.340).
13. À la séance du Groupe de travail du 10 février, le Président du Groupe a présenté un résumé des consultations informelles tenues les 9 et 10 février, après quoi le Groupe a continué d'examiner l'ensemble actualisé de projets de lignes directrices (A/AC.105/C.1/L.340).
14. À la séance du Groupe de travail du 11 février, le Président du Groupe a présenté un résumé des consultations informelles tenues plus tôt dans la journée et le Groupe de travail a noté qu'une version actualisée de l'ensemble de projets de

lignes directrices serait établie dans les six langues officielles de l'ONU avant la cinquante-huitième session du Comité, en 2015. Le Groupe a noté que le 1<sup>er</sup> avril 2015 était la date limite pour présenter des clarifications sur les modifications et la restructuration proposées contenues dans le document A/AC.105/C.1/L.340 et les projets de lignes directrices supplémentaires proposés à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité.

15. Le Groupe de travail a noté que la cinquante-huitième session du Comité, en 2015, correspondrait à l'échéance fixée pour proposer des lignes directrices supplémentaires ou des éléments nouveaux importants à intégrer dans les lignes directrices existantes. Il a également noté que les contributions qui n'étaient pas mentionnées au paragraphe 14 ci-dessus, reçues avant le 1<sup>er</sup> avril 2015, seraient disponibles dans les six langues officielles de l'ONU à la cinquante-huitième session du Comité.

16. Le Groupe de travail a noté que son président tiendrait des consultations avec le Président du Comité et le Secrétariat à propos de la planification de la cinquante-huitième session du Comité de manière à permettre au Groupe de se réunir pendant la session et de bénéficier de services d'interprétation.

17. Le Groupe de travail a noté que les travaux qu'il avait menés à la présente session du Sous-Comité avaient été entravés par le manque de temps.

18. Le 12 février, le Groupe de travail a examiné son projet de rapport.

19. Le 13 février, le Groupe de travail a examiné et adopté le présent rapport.

---